



Bulletin Officiel

N° 5355 Jeudi 11 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 11-13

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 14-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 18-20

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTLIARI BANK SUBORDONNE 2017 » 21-26

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 27-31

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEW BODY LINE 32

SOTIPAPIER 33

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NEW BODY LINE SA – AGO - 34

SOCIETE NEW BODY LINE SA – AGE - 34

UNIMED – AGO - 35

UNIMED – AGE - 35

OFFICE PLAST – AGO - 36

SOBOCO – AGO - 37

SOBOCO – AGE - 37

ARAB TUNISIAN BANK - ATB – AGO - 38

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB – AGO - 39

ATTLIARI BANK – AGO - 40

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT – AGO - 41

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT – AGE - 42

HANNIBAL LEASE – AGO - 43

HANNIBAL LEASE – AGE - 43

DELICE HOLDING – AGO - 44

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS – AGO - 45

SOCIETE HEXABYTE – AGO - 46

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL HIFADH SICAV 47

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ENNAKL AUTOMOBILES S.A – AGO - 48-50

SOCIETE NEW BODY LINE – AGE - 51

OFFICE PLAST – AGO - 52

SOBOCO – AGO - 53-54

SOBOCO – AGE - 55

UNIMED – AGO - 56

UNIMED – AGE - 57

INFORMATIONS POST AGO

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - 58-61

RESOLUTIONS ADOPTEES

AL HIFADH SICAV 62-63

COURBE DES TAUX

64

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

65-66

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE
- COMAR
- DELICE HOLDING S.A
- MONOPRIX
- FCP UNIVERS AMBITION PLUS
- FCP UNIVERS AMBITION CEA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- DELICE HOLDING S.A
- MONOPRIX

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« BTL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEW BODY LINE

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie

La Société New Body Line « NBL » informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Mercredi 03 mai 2017, a passé en revue l'activité de la société courant l'exercice 2016 et a arrêté les états financiers y afférents.

Le Conseil d'Administration, confiant dans l'activité de la société ainsi qu'à ses perspectives d'évolution et de développement, a décidé :

1. de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 23 mai 2017 à 10h 30**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - les Berges du Lac – Tunis, et de lui proposer la distribution d'un dividende de **0,370 DT** par action, correspondant à **37%** de la valeur nominale de l'action.
2. De convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de décider une distribution d'actions gratuites à raison d'une (01) action gratuite pour dix (10) anciennes par incorporation des réserves pour un montant de 386 400 DT à puiser des réserves facultatives.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

La SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) publie, ci-après, la liste des candidats retenus pour le poste d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires :

CANDIDAT	PP/PM	REPRESENTE PAR
Monsieur ZAFZOUF Mohamed Riadh	PP	Lui-même
Monsieur SIALA Mohamed Karim	PP	Lui-même
Monsieur BEN GHAZI Ahmed	PP	Lui-même

PP : Personne Physique

PM : Personne Morale

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4730

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

2017 - AS - 4731

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 23 mai 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,
- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2016
- Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة

شركة حلويات الأغالبة
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغالبة "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة اللتان ستعقدان يوم الخميس 18 ماي 2017 بداية من الساعة العاشرة صباحا بنزل الكنتيننتال Continental القيروان و ذلك للتداول حول جداول الأعمال التّالي :

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2016.
- تلاوة التقرير العام و التقرير الخاص لمراقب الحسابات عن تصرف سنة 2016.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2016 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف سنة 2016.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- مسائل مختلفة.

الجلسة العامة الخارقة للعادة على إثر الجلسة العامة العادية :

- الزيادة في رأس المال الاجتماعي
- تنقيح القانون الأساسي.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 2 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 3 **Approbaton des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 4 **Affectation des résultats.**
- 5 **Ratification de la cooptation d'un administrateur**
- 6 **Nomination d'un nouvel administrateur**
- 7 **Fixation du montant des jetons de présence**
- 8 **Quitus aux administrateurs.**
- 9 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**
- 10 **Approbaton des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 17 Mai 2017 respectivement à 15h00 et 16h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017.
- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts d'Hannibal Lease.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

AL HIFADH SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la 4^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le jeudi 11 mai 2017, il a été décidé de distribuer un dividende par action de **4,394 dinars** et de fixer la date de mise en paiement des dividendes au **mercredi 31 mai 2017**.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ENNAKL Automobiles SA**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Projet de résolutions de la société ENNAKL Automobiles SA à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2016 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	28 355 880,898
Résultat reporté	6 238,611
Résultat distribuable :	28 362 119,509
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	850 676,427
Autres réserves	8 000 000,000
Report à nouveau 2016	11 443,082

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 16 mars 2017, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Mohamed EL ECHMI BLOUZA

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les administrateurs suivants :

-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit:

- Suite -

Administrateurs	Echéance du mandant (AGO qui statuera sur les états financiers)
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • PGI HOLDING • PGH • Monsieur Malek CHAHED • Monsieur Mohamed BOUATTOU • La société AMEN BANK • La société TUNISIE LEASING • La société TDS • La société SPI • • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2019 • 31 décembre 2019

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 23 mai 2017.

1^{ère} résolution : Augmentation du capital de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant la libération intégrale du capital social, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de **386 400 DT**, à puiser des réserves facultatives, pour le porter de **3.864.000 DT** à **4.250.400 DT** et ce par l'émission de **386 400** actions gratuites nouvelles de nominal un dinar chacune.

Les actions gratuites porteront jouissance à compter du 01/01/2017 et seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide aussi de fixer la date de détachement pour le mercredi 05 juillet 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Modification des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« **ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de Quatre Million Deux Cent Cinquante Mille Quatre cent Dinars (4 250 400 DT) divisé en Quatre Million Deux Cent cinquante Mille Quatre cent (4 250 400) actions nominatives de un (1) Dinar chacune entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Cette résolution mise au vote est adoptée à

3^{ème} résolution : Pouvoir

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir, au Conseil d'Administration, représenté par son Président-Directeur Général, pour la réalisation et la constatation de ladite augmentation de capital.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

4^{ème} résolution : Formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir, au Président Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE OFFICE PLAST
Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT
Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA
RC: B246582006 *MF: 0947962F/A/M/000

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve celui du conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC approuve les opérations réalisées en 2016.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 039 827.457
Report à nouveau 2015	456 866.034

Bénéfice Total	1 496 693.491
Réserves légales	74 834.675

Bénéfice distribuable	1 421 858.816
Dividendes à distribuer (0,050 DT* 7.802.700 actions)	390 135.000

Report à nouveau 2016	1 031 723.816

CINQUIESIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe à 2700 DT, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016.

SIXIEME RESOLUTION :

Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration : **FCPR MAX ESPOIR**

SEPTIEME RESOLUTION :

Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

مشروع القراراتشركة حلويات الأغلبية
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2016 المنعقدة يوم 18 ماي 2017 .

القرار الأول

بعد إستماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة و تقرير ي مراقب الحسابات و الإيضاحات الإضافية تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة ، كما تصادق على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 و التي تمّ تقديمها طبقا للقانون عدد 112 المؤرّخ في 30 ديسمبر 1996 و المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني

صادقت الجلسة العامة العادية على تخصيص الأرباح المبينة في الموازنة لسنة 2016 كما يلي :

جملة الأرباح للسنة المالية 2016	8.177.218,789 دينار
- نتائج مؤجلة سابقة	4.070.737 دينار
الجملة	8.181.289,526 دينار

التخصيص :

- تخصيص لذمة المدخرات القانونية	409.065,000 دينار
- تخصيص لحساب خاص بالإستثمار	4.000.000,000 دينار
- توزيع قسط من الأرباح إلى المساهمين 750 مليم لكل سهم	2.700.000,000 دينار
- تخصيص لذمة الإحتياطات العادية	1.000.000,000 دينار
- تخصيص نتائج مؤجلة	72.224,526 دينار
الجملة	8.181.289,526 دينار

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث

تقرّر الجلسة العامة العادية على توزيع قسط من الأرباح إلى المساهمين بمبلغ جملي قدره سبعمائة و خمسون مليم (750 مليم) للسهم الواحد توزع على كل المساهمين كل حسب ما يمتلكه في رأس المال بتاريخ اليوم أي بمبلغ جملي قدره 2 700.000 دينار .

وقعت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الرابع

قررت الجلسة العامة العادية منح مجلس الإدارة بعنوان منحة الحضور للسنة المالية 2016 مبلغ 6.125 دينار توزع بين كل الأعضاء بالتساوي.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس

طبقا للفصل 200 و ماتبعه من مجلة الشركات التجارية, تصادق الجلسة العامة على كل الإتفاقيات و المعاملات المنصوص عليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات .
كل الإتفاقيات المبرمة خلال سنة 2016 أو من قبل يواصل مجلس الإدارة العمل بها خلال سنة 2017 و يمكن لمجلس الإدارة القيام بعمليات تجارية عادية مع الشركات المذكورة أعلاه أو مع شركات يكون لأعضاء مجلس الإدارة بها علاقة و مصالح مباشرة أو غير مباشرة .

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس

تمنح الجلسة العامة العادية شهادة براءة تامة دون أي تحفظ لأعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم خلال السنة المالية 2016.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا كاملا لكلّ حامي نسخ أو مضامين من هذه القرارات بغية إتمام الإجراءات القانونية المتعلقة بالنشر .

وقعت المصادقة على هذا القرار

AVIS DE SOCIETES

مشروع القرارات

شركة سوبوكو
المقر الاجتماعي: المنطقة الصناعية أريانة - تونس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 18 ماي 2017.

القرار الأول

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و الموافقة على جميع أجزاءه، و بإقتراح من المجلس في إجتماعه المنعقد يوم السبت 18 مارس 2017، قرّر المساهمون المجتمعون بالجلسة العامة الخارقة للعادة الترفيع في رأس المال الإجتماعي بما قدره أربعة ملايين دينار (4.000.000,000 دينار) ليرتفع من 18.000.000,000 دينار إلى 22.000.000,000 دينار و ذلك بإصدار 800.000 سهما إسميًا قيمة السّهم الواحد خمسة دنانير و يكون الترفيع في رأس المال بإدماج الحساب الخاص بالإستثمار.

و تقع الزيادة لكلّ المساهمين مع ما يمتلكون من أسهم في رأس المال بتاريخ الجلسة العامة الخارقة للعادة كل مالك لـ 9 أسهم قديمة يتمتع بسهمين جدد مجاناً.
تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كل الصلاحيات للقيام بالإجراءات العملية و القانونية المتعلقة بالترفيع في رأس المال و معاينة تحقيق عملية الترفيع و تنقيح القانون الأساسي على أساس ذلك.
إنّ الأسهم الجديدة تخضع لكلّ أحكام القانون الأساسي تماماً مثل الأسهم القديمة و تتمتع بنفس الحقوق بداية من غرة جانفي 2017.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني

تبعاً لما جاء بالقرار الأول من هذا المحضر قرّرت الجلسة العامة الخارقة للعادة تنقيح الفصل السادس من القانون الأساسي و يصبح التّنتيخ نهائياً بعد إتمام عملية الزيادة في رأس المال المذكورة أعلاه.

الفصل السادس الجديد من القانون الأساسي :
حدّد رأس مال الشركة بما قيمته إثنان و عشرون مليون دينار (22.000.000,000 د) مقسّمة إلى 4.400.000 سهماً بقيمة إسمية 5 دنانير للسّهم الواحد.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث

أعطيت السلطة إلى حامل أصل أو نظير أو نسخة من هذا المحضر للقيام بالإجراءات القانونية أينما لزم الأمر
وقعت المصادقة على هذا القرار

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous les résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

Première résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2016, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2016.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2016, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2016, les membres de l'assemblée décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2016 :
11 044 888 dinars
Résultats reportés antérieurs :
0 dinars

Total à affecter :	
11 044 888 dinars	

Réserves Légales :	
380 000 dinars	
Réserves de réinvestissement physique exonéré	2 750 000
dinars	
Réserves de réinvestissement financier exonéré	943
000 dinars	
Réserves ordinaires	6
971 888 dinars	

Résultats reportés de l'exercice 2016 :	
0 dinars	

Suite à cette affectation :

- Le montant des réserves légales passe de 2 545 000 dinars à 2 925 000 dinars ;
- Le montant des réserves ordinaires passe de 27 643 715 dinars à 34 615 603 dinars ;
- Le montant des réserves spéciales de réinvestissement passe de 6 143 040 dinars à 9 836 040 dinars ;
- Le report à nouveau étant nul.

4^{ème} résolution : Distribution des dividendes

La loi des finances pour l'année 2014 a exonéré la distribution de bénéfices, à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013. L'assemblée générale décide de distribuer des dividendes d'un montant de **6 581 250** dinars à prélever sur les réserves ordinaires présentes au bilan de la société à la date du 31 décembre 2013. L'assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 31/07/2017.

Dividendes par action = 0,225 dinars

5^{ème} résolution : pouvoirs pour formalités

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous les résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

1^{ère} résolution : Augmentation de capital par incorporation de réserves.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil décide d'augmenter le capital social d'un montant de **Deux million Sept cent Cinquante mille Dinars (2.750.000 DT)** pour le porter de vingt-neuf million deux cent cinquante mille Dinars (29.250.000 DT) à Trente Deux million Dinars (32.000.000 DT), et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement. Cette augmentation est réalisé par la création de 2.750.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leurs participations à raison de 11 actions nouvelles pour 117 anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital.

2^{ème} résolution : Modification de l'article 7 des statuts.

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Article 7 (nouveau) : capital social

« Le capital social est fixé à la somme de Trente Deux million Dinars (32.000.000 DT) divisé en Trente Deux million (32.000.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Dinar (1 DT) chacune. »

3^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 mai 2017, la Société des Industries Chimiques du Fluor –ICF- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2016 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبينة لهذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2016 على النحو التالي :

نتائج 2016 -

401 000 دت

رصيد منقول 2015 -

6 621 000 دت

7 022 000 دت

المجموع

0 دت

- الاحتياطات القانونية

7 022 000 دت

الأرباح القابلة للتوزيع :

الأرباح الموزعة:

1.000 دت

حصّة كلّ سهم

2 100 000 دت

-مجموع الأرباح الموزعة:

4 922 000 دت

رصيد منقول 2016:

علما أنه وقع اقتطاع حصّة الأرباح الموزعة بقيمة 2 100 000 دت بالكامل من الرصيد المنقول لسنة 2013 والذي يمثل نتائج مرحلة عن السنة المذكورة وسابقتها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2016 المختومة بتاريخ 2016.12.31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على 01 أوت 2017 كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2016 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية للمقاصصة TUNISIE CLEARING وشبابيك شركتنا.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس :

تحدد الجلسة العامة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2017 بـ 180. ألف دت، كما تحدد مبلغ 4000 دت كمنحة لكل عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

BILANS 2016-2015 APRES AFFECTATION

ACTIFS	2016	2015	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	2016	2015
ACTIFS NON COURANTS					
immobilisations incorporelles (amortissements)	856 033 (841 616)	837 433 (834 022)	capital social réserves autres capitaux propres résultats reportés	21 000 000 36 859 433 4 537 806 4 921 828	21 000 000 36 859 433 4 624 076 6 620 549
valeur nette immobilisations incorporelles	14 417	3 411			
immobilisations corporelles (amortissements)	86 224 446 (46 559 458)	85 256 988 (40 524 343)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	67 319 067	69 104 058
valeur nette immobilisations corporelles	39 664 988	44 732 645	PASSIFS		
immobilisations financières (provisions)	21 685 377 (808 453)	21 626 010 (649 933)	PASSIFS NON COURANTS		
valeur nette immobilisations financières	20 876 924	20 976 077	emprunts provisions total des passifs non courants	13 188 065 1 997 488 15 185 553	18 112 990 1 906 341 20 019 331
total des actifs immobilisés	60 556 329	65 712 133	PASSIFS COURANTS		
Autres actifs non courants	136 678	262 843	fournisseurs & comptes rattachés autres passifs courants concours bancaires & autres passifs financiers total des passifs courants	12 636 753 5 005 171 4 941 582 22 583 506	16 745 778 4 383 930 9 694 107 30 823 815
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	60 693 007	65 974 976	TOTAL DES PASSIFS	37 769 059	50 843 146
ACTIFS COURANTS					
stocks (provisions)	29 143 794 (434 100)	34 071 496 (565 275)			
valeur nette des stocks	28 709 694	33 506 221			
clients & comptes rattachés	10 641 896	11 704 025			
autres actifs courants (provisions)	3 868 851 (10 990)	3 951 342 0			
valeur nette des autres actifs courants	3 857 861	3 951 342			
placements & autres actifs financiers	125 140	129 092			
liquidités & équivalents de liquidités	1 060 519	4 681 548			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	44 395 119	53 972 228			
TOTAL DES ACTIFS	105 088 126	119 947 204	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS	105 088 126	119 947 204

PAIEMENT DIVIDENDES

La mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2016 s'effectuera au siège social de la société pour les non déposants et aux guichets de TUNISIE CLEARING pour les teneurs de compte et ce à partir du 01 Aout 2017.

Le coupon s'élève à un dinars par action.

- Suite -

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
(EXERCICE 2016)

LIBELLE	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTE S 2013	RESULTATS REPORTE S 2014-2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	TOTAL
Solde au 31/12/2016 avant affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	2 494 014	4 126 536	401 278	69 419 067
Résultats distribuables					-2 494 014	-4 126 536	6 620 550	0
Réserves légales							0	0
Réserves Facultatives								0
Dividendes							-2 100 000	-2 100 000
report à nouveau 2013					394 014		-394 014	0
Report à nouveau de 2014						4 527 814	-4 527 814	0
Solde au 31/12/2016 Après Affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	394 014	4 527 814	0	67 319 067

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017**1^{ère} Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2016, comme suit :

Désignation	Montants Globaux	Nombre d'actions	Montants par action
	2016	2016	2016
Total des revenus	2 037 352,398	333 944	6,101
Total des charges d'exploitation	-341 594,574	333 944	-1,023
Résultat distribuable	1 695 757,824	333 944	5,078
Régularisation du résultat distribuable	-228 395,434	333 944	-0,684
Sommes distribuables de l'exercice	1 467 362,390	333 944	4,394
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18,803	333 944	0,000
Total des sommes distribuables	1 467 381,193	333 944	4,394
Affectation en dividendes	1 467 349,936	333 944	4,394
Nouveau Report à nouveau	31,257	333 944	0,000

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2016 à **4,394 dinars** et d'affecter le reliquat soit 31,257 dinars au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **mercredi 31 mai 2017**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :
 - Mme. Sarra CHEDLY,
 - M. Hafedh SBAA,
 - La STUSID BANK représentée par Mme Najla BELAYBA,
 - La TSI représentée par M. Fethi SMAOUI,
 - Mme. Sameh KHEMIRI,
- Et le remplacement de M. Anouar GHARSALLAH par Mme. Chiraz BALAI pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à neuf mille dinars (9 000 dinars) au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

7^{ème} Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,489%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,544%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,566%	1 003,345
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,710%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,754%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,798%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,591
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,887%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,931%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,211%	1 003,527
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,283%	921,704
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,396%	1 001,577
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,812%	991,969
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,114%	981,103
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,226%	984,381
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,711%	971,448
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,331
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,495
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,926
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,267
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,331
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,020
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,032
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	917,957
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,007
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,589
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,696
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,888

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,887	166,905		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,705	112,717		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,549	96,556		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,862	14,863		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,520	108,532		
2448486								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,525	1,526		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,055	107,121		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,655	40,658		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,069	55,073		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,950	114,931		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,710	109,664		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,478	133,052		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	509,719	499,669		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,702	117,549		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,111	126,801		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,692	137,357		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,976	119,652		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,582	99,268		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,129	146,805		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,091	93,124		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,378	97,447		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,971	143,573		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,737	127,463		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,874	96,758		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,882	100,698		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,880	19,841		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 221,772	2 224,660		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	111,015	112,106		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,802	147,238		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,100	155,402		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,752	15,825		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 298,819	5 300,273		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 164,452	5 169,727		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,491	2,499		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,189	2,194		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,209		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,091	1,093		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,083	1,088		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,078	1,082		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	109,692	110,579		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,276	119,246		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,696	105,707
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,861	104,869
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,159	107,171
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,101	104,112
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,345	101,357
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,714	108,724
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,409	106,421
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,519	103,528
58	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,834	105,842
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,921	103,931
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,714	101,724
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,007	105,017
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,090	104,101
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,505	106,516
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,987	104,997
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,277	100,287
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,686	105,694
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,334	104,346
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,323	105,334
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,818	106,828
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,596	104,609
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,828	104,838
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,510	106,522
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,241	100,250

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,347	10,349
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,830	104,841
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,456	105,468
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,889	106,902
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,667	10,668
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,798	56,543
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,612	98,257
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,011	16,962
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	269,410	268,460
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,811	29,785
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 280,902	2 277,930
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,982	73,971
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,771	55,806
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,301	102,121
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,992	85,789
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,664	10,646
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,307	11,268
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,810	13,731
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,012	11,962
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,137	13,109
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,768	11,758
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	143,312	143,001
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	139,385	139,155
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,962	8,947
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	104,656	104,819
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,465	80,235
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,153	81,928
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,515	99,555
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,774	93,633
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,622	100,418
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,803	9,794
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,208	101,699
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	142,394	143,289
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	103,873	104,940
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	101,813	103,233
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	200,088	202,552
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	182,591	184,184
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,925	158,529
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,104	21,448
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,712	143,707
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,203	124,556
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 965,848	9 066,725
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,246	8,309
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,098	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	951,347	954,346
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5345,065	5361,868
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,002	4968,835
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,650	114,566
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,148	9,211
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 289,868	10 361,438

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

Bilan

Exercice clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2016	31-déc-2015
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	13 718	64 510
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	258 472	216 514
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	159 820	138 871
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	61 784	20 828
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	4 326	3 169
AC7- Autres actifs	4.7	10 837	10 820
TOTAL ACTIF		509 009	454 764
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	45 027	20 007
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	43 645	58 450
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	326 869	294 130
PA5 - Autres passifs	4.11	18 377	10 184
TOTAL PASSIF		433 918	382 771
Capitaux propres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		592	413
CP3 - Résultats reportés		3 401	2 588
CP4 - Résultat de l'exercice		3 098	992
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	75 091	71 993
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		509 009	454 764

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2016	31-déc-2015
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		468	5 183
HB 2 - Crédits documentaires		8 853	9 149
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		9 321	14 332
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	34 331	34 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		34 331	34 745
Engagements reçus			
HB 7 - Garanties reçues		137 925	97 039
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		137 925	97 039

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	15 538	15 169
PR2 - Commissions (en produits)	4.16	4 721	3 685
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.17	4 060	2 459
Total produits d'exploitation bancaire		24 319	21 313
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.18	(6 224)	(6 184)
CH2 - Commissions encourues		(712)	(358)
Total charges d'exploitation bancaire		(6 936)	(6 542)
PRODUIT NET BANCAIRE		17 383	14 771
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.19	1 324	(1 881)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		300	319
CH 6 - Frais de personnel	4.20	(8 556)	(7 359)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.21	(4 962)	(4 313)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(773)	(558)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 715	979
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		204	34
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 522)	(21)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 398	992
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		(300)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 098	992
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 098	992
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.22	0,456	0,146

Etat de flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		22 807	23 244 (*)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 175)	(6 339)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(27 651)	27 308
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		32 506	(8 913)
Titres de placements		(40 000)	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(8 355)	(7 025)
Autres flux de trésorerie		1 099	(40 155)
Impôts sur les sociétés payés		(26)	(21)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(25 796)	(11 901) (*)
Activités d'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 017)	(1 956)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 017)	(1 956)
Activités de financement			
Emissions d'actions		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(27 813)	(13 857) (*)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		128 177	142 034
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.23	100 364	128 177 (*)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Notes aux états financiers annuels au 31 décembre 2016

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
- B2 : Actifs incertains	20 %
- B3 : Actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- | | |
|--|------------|
| - Matériel de transport | 20% |
| - Mobilier et matériel de bureau | 10% et 20% |
| - Matériel informatique | 33% |
| - Logiciels informatiques | 20% et 33% |
| - Agencement, Aménagement et Installations | 10% |
| - Constructions | 3% |

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Les titres acquis sont classés selon l'une des catégories suivantes :

- Titres de transaction : sont les titres acquis en vue de leur revente à brève échéance (durée de détention inférieure à 3 mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.
- Titres d'investissement : sont les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- Titres de placement : sont les titres qui ne répondent pas aux critères de classement en titres de transaction ni en titres d'investissement.

A la date d'arrêté, les titres sont évalués à la valeur de marché ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet de provision pour dépréciation.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **13 718KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Caisse	3 780	3 706
BCT	9 938	60 804
TOTAL	13 718	64 510

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **258 472KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes Ordinaires chez les correspondants	43 723	13 334
Placements chez la BCT	16 137	18 040
Placements chez les correspondants	151 337	141 456
Créances sur les Etablissements Financiers	46 674	43 306
Créances rattachées	601	378
TOTAL	258 472	216 514

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **159 820KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes courants débiteurs	5 108	5 466
Escompte commercial	3 160	4 858
Crédits à Court Terme	27 348	12 209
Crédits à Moyen et Long Terme	125 733	115 601
Crédits de consolidation	366	35
Impayés	11 063	15 460
Produits à recevoir	1 865	1 577
Produits perçus d'avance	(177)	(221)
Total Créances Brutes	174 467	154 986
Provisions affectées	(8 059)	(10 252)
Agios réservés	(5 624)	(5 184)
Provisions Collectives	(963)	(679)
TOTAL	159 820	138 871

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Classe 0 (A)	146 140	129 386
Classe 1 (B1)	13 208	6 237
Total Créances performantes	159 348	135 623
Classe 2 (B2)	721	3 991
Classe 3 (B3)	1 260	1 288
Classe 4 (B4)	13 138	14 084
Total Créances non performantes	15 119	19 363
TOTAL	174 467	154 986

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à **61 784KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	20 000
Décote/Prime	(576)	(24)
Produits à recevoir	2 360	852
TOTAL	61 784	20 828

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52 KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à **4 326** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2015	Acquisition / Cession	Val. Brute au 31/12/2016	Amortissement 31/12/2015	Cession / Régularisation	Dotations 2016	Amortissement 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
Agencements, Aménagements Installations	4 209	1 037	5 246	(1 901)	-	(481)	(2 381)	2 865
Immeubles	299	-	299	(62)	-	(10)	(72)	227
Matériel de Transport	384	264	648	(131)	19	(101)	(206)	442
Matériel Informatique	1 266	234	1 500	(934)	20	(122)	(1 037)	463
Mobilier et Matériel de Bureau	345	194	539	(395)	14	(59)	(447)	92
Logiciels Informatiques	3 060	-	3 060	(3 063)	-	(1)	(3 064)	(5)
Avances sur Immobilisations	93	149	242	-	-	-	-	242
TOTAL	9 655	1 878	11 533	(6 486)	53	(773)	(7 207)	4 326

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **10 837KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Crédits au personnel	5 853	5 839
Charges Constatées d'avance	131	85
Autres actifs	4 853	4 897
TOTAL	10 837	10 821

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **45 027KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunt auprès de la BCT	45 000	20 000
Dettes rattachées	27	7
TOTAL	45 027	20 007

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **43 645KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunts interbancaires	17 000	47 000
Dépôts des établissements bancaires	24 202	8 804
Dépôts des établissements financiers	2 313	2 473
Dettes rattachées	130	173
TOTAL	43 645	58 450

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **326 869KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dépôts à vue	255 390	239 501
Dépôts d'épargne	19 506	13 129
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	38 549	29 788
Autres Sommes dues à la clientèle	13 004	11 365
Intérêts payés d'avance	(14)	(14)
Charges à payer	433	361
TOTAL	326 869	294 130

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **18 377KDT** au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dettes au personnel	2 585	2 370
Dettes sociales	597	384
Etat, Impôt et taxes	2 380	277
Provisions pour risques et charges	834	287
Comptes de suspens	10 371	6 204
Autres Passifs	1 611	662
TOTAL	18 377	10 184

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016, s'élève à **75 091** KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2014	68 000	277	-	2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	-
Résultat au 31-12-2015				992	992
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091

Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **34 331** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	34 331	34 745
TOTAL	34 331	34 745

Note 4.14 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à **137 925** KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Garanties reçues des banques	131 712	85 457
Garanties financières reçues de la clientèle	2 508	5 750
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	3 604	5 263
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	101	569
TOTAL	137 925	97 039

(*) Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **15 538** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **15 169** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	5 427	5 274
Intérêts sur créances sur la clientèle	10 111	9 894
TOTAL	15 538	15 169

Note 4.16 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **4 721** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **3 685** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 298	1 194

Commission d'intermédiation	50	35
Opérations de commerce extérieur	952	924
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	578	323
Gestion, étude des engagements	1 048	562
Monétique	421	287
Autres commissions	374	359
TOTAL	4 721	3 685

Note 4.17 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **4 060** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **2 459** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Gain de change	1 136	1 410
Revenus du Portefeuille titres de placement	2 924	1 049
TOTAL	4 060	2 459

Note 4.18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **6 224**KDT au titre de l'exercice 2016 contre **6 184**KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	4 312	4 466
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 912	1 717
TOTAL	6 224	6 184

Note 4.19 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les reprises nettes de provisions totalisent **1 324** KDT au titre de l'exercice 2016 contre une dotation nette de **1 881**KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(2 204)	(2 636)
Dotation pour provision collective	(382)	(193)
Reprise de provisions sur risque de crédit	4 488	971
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	302
Pertes sur créances abandonnées	(108)	(330)
Coût Net du Risque de crédit	1 794	(1 887)
Provisions pour Risques & charges Divers	(578)	(124)
Reprise de provisions pour charges divers	108	131
Coût Net du risque	1 324	(1 881)

Note 4.20 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **8 556** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **7 359** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération de personnel	6 979	6 080
Charges sociales et autres cotisations	1 380	1 151
Autres charges liées au personnel	197	129
TOTAL	8 556	7 359

Note 4.21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **4 962** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **4 313** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Loyers, Eau et Electricité	1 615	1 444
Frais de licences informatiques	623	805
Jetons de présence & frais de Conseils d'Administration	673	514
Frais de communication	362	346
Divers honoraires	296	219
Frais divers d'exploitation	1 394	985
TOTAL	4 962	4 313

Note 4.22 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net (en DT)	3 097 964	999 995
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	3 097 964	999 995
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,456	0,147

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2016.

Note 4.23 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2016, **100 364**KDT détaillés comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	13 718	64 510
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	172 849	139 471
Emprunts auprès de la BCT	(45 000)	(20 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(41 202)	(55 804)
Total	100 364	128 177

Autres notes aux états financiers

Note 4.24 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle contractuelle

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	13 718	-	-	-	-	-	13 718
Créances sur les établissements bancaires et financiers	181 385	8 659	62 188	6 240	-	-	258 472
Créances sur la clientèle	25 471	19 801	22 665	84 203	7 680	-	159 820
Portefeuille-titre commercial	1 960	-	8 463	51 361	-	-	61 784
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	52	52
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	4 326	4 326
Autres actifs	2 325	225	4 234	3 600	453	-	10 837
Total Actifs	224 859	28 685	97 550	145 404	8 133	4 378	509 009
Passifs							
Banque Centrale, CCP	45 027	-	-	-	-	-	45 027
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	43 645	-	-	-	-	-	43 645
Dépôts et avoirs de la clientèle	303 245	10 833	8 123	4 668	-	-	326 869
Autres passifs	17 543	-	834	-	-	-	18 377
TOTAL Passifs	409 460	10 833	8 957	4 668	-	-	433 918
Capitaux Propres	-	-	-	-	-	75 091	75 091
Total Passifs et capitaux propres	409 460	10 833	8 957	4 668	-	75 091	509 009
Situation Nette	(184 602)	17 852	88 593	140 736	8 133	(70 713)	-

Note 4.25 – Transactions avec les parties liées

Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABCTunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2016 s'élève à 293 KDT hors taxes.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2016 se détaillent comme suit:
 - 60% et 62% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 60% et 63% en 2015, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 40% et 37% en 2015, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2016 a atteint 1 813 KDT hors taxes et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 417 KDT hors taxes.
3. Au 31 décembre 2016, l'encours des dépôts de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 15 873 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 42 KDT. A cette date, l'encours des dépôts de ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 23 935 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2016 s'élèvent à 1 867 KDT.
4. Au 31 décembre 2016, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 34 569 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 625 KDT. A cette date, l'encours des placements de ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est nul et les intérêts servis à ce titre au cours de 2016 s'élèvent à 584 KDT.
5. Durant 2016, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 440 KDT.
6. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2016, le total de ces garanties s'élève à 119 335 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 204 KDT hors taxes.

Opérations avec ABC ALGERIE

7. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 23 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIE.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

8. Le total des frais de licence Symbols payés par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2016, s'élève à 732 KDT.
9. ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel de ABC BSC dans le cadre du développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 KDT.
10. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 12 377 KDT au 31 décembre 2016.

Opérations avec ABC BRAZIL

11. ABC Tunisie a effectué en 2016 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2016 à 38 350 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 787 KDT.

Opérations avec ABC EGYPTE

12. L'encours du dépôt de ABC EGYPTE chez ABC Tunisie s'élève à 268 KDT au 31 décembre 2016.

Rémunération des dirigeants

13. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2016 sont composés d'une rémunération brute de 715 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 8 KDT.

14. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 KTD.

Note 4.26–Passifs éventuels

Labanqueafaitl'objet au cours de 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015 ayant abouti à une notification préliminaire de 3 114 KDT. La banque a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressements conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux et a constitué une provision pour risque de l'ordre de 532 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, l'impact final de cette vérification ne peut être estimé de manière fiable.

Note 4.27 – Affaires en défense :

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire à l'encontre de la même partie.

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015 la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque. Ce dernier jugement a fait l'objet de pourvoi en cassation par la partie adverse. L'audience de cassation n'est pas encore fixée.

Note 4.28 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Février 2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 75 091 KTND et un résultat bénéficiaire de 3 098 KTND.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

- ***Contrôle fiscal***

En se référant à la note aux états financiers n°4.26 « passifs éventuels », nous attirons votre attention que, courant 2016, la banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015.

Le montant global du redressement s'élève à 3 114 KTND. La banque s'est opposée aux différents chefs de redressement notifiés et les résultats du contrôle sont toujours en phase de négociation à la date de l'émission du présent rapport. Toutefois, la banque a constitué une provision de 532 KTND en couverture de ce risque.

Le risque final ne peut pas être estimé d'une façon fiable au stade actuel des discussions avec l'administration fiscale. Il dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

- ***Affaires en défense***

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs. (Cf. note aux états financiers 4.27).

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen

n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Conformément aux dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons qu'en date du 29 Janvier 2016, nous avons procédé à la révélation d'un fait délictueux auprès du procureur de la république portant sur des manipulations frauduleuses commises par un employé de la banque. L'enquête liée est toujours en cours, les risques probables ont été convenablement provisionnés au vu des informations disponibles.

Tunis, le 27/03/2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de D TTL

Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad Guellaty

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1. Conventions conclues en 2016 avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de Bank ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur cinq relations. Au 31/12/2016, la somme de ces garanties s'élève à 119 335 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2016, la commission payée par Bank ABC Tunisie en faveur de Bank ABC Tunis Branch s'élève à 204KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 Février 2017.

2. Conventions conclues en 2016 avec ABCBSC

a) ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel d'ABC BSC dans le cadre de développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 KDT.

b) ABC Tunisie a reçu des garanties d'ABC BSC en couverture des engagements accordés. Le solde de ces garanties s'élève à 12 377 KDT au 31 décembre 2016.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2016 est de 293KTND HT ;

2. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées en 2016 comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 60% et 62 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 813KTND HT. Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 3 417 KTND HT.

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 18 avril 2008.

3. Au cours de 2016, ABC Tunisie a payé à ABC Bahrain des charges relatives aux frais et licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 732KTND.

4. ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2016, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- a.** ABC Tunisie a reçu 42 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 867KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.

L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 15 873 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 23 935 KTND.

- b.** ABC Tunisie a reçu 625KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 584KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.

L'encours des placements d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 34 569 KTND contre des placements nuls d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date.

- c.** Durant 2016 les opérations de change (SWAP) avec ABC Tunisie ont dégagé une perte de 440 KTND.

5. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 23 KTND comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (Credoc export) auprès d'ABC Algeria.

6. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 787KTND comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL. L'encours de ces placements s'élève à 38 350 KTND à la clôture de l'exercice.

7. L'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC Egypte s'élève à 268 KTND à la clôture de l'exercice.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 715KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 8 KTND, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 3KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 5 KTND.
- En 2013, le Directeur Général de Bank ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2016 est de 475 KTND. Ce crédit a généré courant 2016 des intérêts pour un montant de 36 KTND.
Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 KTND, la banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en KTD) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantage à court terme	(*) 726	38	673	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	5	44	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	731	82	673	-

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2016 pour 3 KTND.

Tunis, le 27/03/2017
Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de D TTL
Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mohamed Hédi KAMMOUN & Ahmed BELAIFA.**

Actif du bilan au 31 décembre 2016

(Exprimé en dinars)

A C T I F	Exercice 2016			Exercice 2015
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	2 413 673		2 413 673	1 698 642
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	8 419 234	7 499 574	919 660	1 405 619
AC13 Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
	10 847 907	7 499 574	3 348 333	3 119 261
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	15 577 885	12 690 294	2 887 591	2 468 482
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	875 427	833 392	42 035	57 225
	16 453 312	13 523 686	2 929 626	2 525 717
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	66 698 263	12 708 235	43 888 048	36 807 268
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	6 757 519	7 067 022	7 453 676
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	42 771 742	5 950 716	36 821 026	29 353 620
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	263 766 620	9 668 414	254 211 206	238 698 662
AC321 Parts dans les entreprises liées	74 256 100	3 265 359	70 990 741	49 784 490
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	178 007 625	6 290 055	171 717 570	169 034 877
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	11 502 895		11 502 895	19 876 295
AC33 Autres placements financiers	215 694 432	1 686 766	214 007 666	205 239 376
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	48 845 412	1 586 766	47 258 646	39 952 032
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	158 668 940		158 668 940	156 363 330
AC334 Autres prêts	8 076 928		8 076 928	8 920 861
AC336 Autres	3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 079 163		3 079 163	3 017 733
	639 036 498	23 860 416	515 186 083	483 760 068
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 868 675	6 868 675	6 868 675	6 528 195
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	309 516		309 516	410 862
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	33 115 811		33 115 811	31 370 562
	40 314 002		40 314 002	38 309 619
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	542 555		542 555	2 967 189
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	66 821 999	33 017 043	33 804 956	28 473 802
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	13 645 669		13 645 669	14 181 254
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 149 002	792 013	356 989	351 265
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	326 874		326 874	325 153
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	71 644		71 644	3 830 037
AC633 Débiteurs divers	1 151 191		1 151 191	1 533 220
	83 708 934	33 809 056	49 899 878	51 661 960
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	473 712		473 712	1 948 268
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	8 823 910		8 823 910	8 557 365
AC722 Autres charges à répartir				30 930
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 768 416		6 768 416	7 182 647
AC733 Autres comptes de régularisation	2 584 276		2 584 276	4 229 354
AC75 Autres	21 350		21 350	-48 109
	18 671 664		18 671 664	21 900 476
TOTAL DE L'ACTIF	709 032 317	76 882 731	630 149 586	601 275 090

Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2016

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice 2016 Montant Net	Exercice 2015 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		69 841 612	66 960 661
CP4 Autres capitaux propres		46 082 581	35 471 760
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		165 924 193	152 432 441
CP6 Résultat de l'exercice		30 027 356	25 991 752
Total capitaux propres avant affectation		195 951 549	178 424 193
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		3 867 035	2 260 535
		3 867 035	2 260 535
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		49 837 274	47 304 118
PA320 Provisions d'assurance vie		5 862 485	7 112 968
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 375 603	3 277 493
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		279 723 064	272 237 711
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		13 562	16 101
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		6 642 898	6 020 743
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		14 801 086	13 670 842
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		12 314 986	12 834 027
		372 570 958	364 474 003
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		29 118 676	27 025 136
		29 118 676	27 025 136
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		7 723 963	5 865 614
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		5 725 159	9 729 736
PA83 Autres dettes			
PA831 Dépôts et cautionnements reçus		2 842 139	2 764 209
PA832 Personnel		43 293	38 708
PA833 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 638 906	3 177 362
PA834 Créiteurs divers		1 806 221	1 648 322
		21 779 681	23 243 951
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		6 861 687	5 847 272
		6 861 687	5 847 272
Total du passif		434 198 037	422 850 897
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		630 149 586	601 275 090

Etat de résultat technique de l'assurance non vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
(Exprimé en dinars)

		2016			2015
		Opérations brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	167 141 809	-27 190 318	139 951 491	135 235 840
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-	-2 533 157	360 480	-2 172 677	-1 751 485
		164 608 652	-26 829 838	137 778 814	133 484 355
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	17 107 966		17 107 966	15 092 828
		17 107 966		17 107 966	15 092 828
PRNV2 Autres produits techniques	+	71 085		71 085	77 838
		71 085		71 085	77 838
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	-93 712 216	7 841 270	-85 870 946	-83 004 609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-6 107 507	1 745 249	-4 362 258	-9 252 050
		-99 819 723	9 586 519	-90 233 204	-82 256 659
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-	519 040		519 040	421 685
		519 040		519 040	421 685
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-800 748		-800 748	-755 492
		-800 748		-800 748	-755 492
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	-28 366 788		-28 366 788	-27 069 098
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	266 547		266 547	161 072
CHNV43 Frais d'administration	-	-16 937 207		-16 937 207	-15 365 619
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	+		7 787 763	7 787 763	6 768 242
		-45 037 448	7 787 763	-37 249 685	-35 505 403
CHNV5 Autres charges techniques	-	-397 818		-397 818	-364 246
		-397 818		-397 818	-364 246
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	-312 852		-312 852	-292 538
		-312 852		-312 852	-292 538
RTNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		35 938 154	-9 455 556	26 482 598	19 902 468

Etat de résultat technique de l'assurance vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	2016		2015	
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		3 769 861	-928 458	2 841 403	3 128 988
	PRV1	3 769 861	-928 458	2 841 403	3 128 988
PRV2 Produits de placements		782 807		782 807	724 179
	PRV2	782 807		782 807	724 179
CHV11 Montants payés		-2 458 901	808 111	-1 650 790	-968 996
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-95 571	-101 346	-196 917	-842 933
	CHV1	-2 554 472	706 765	-1 847 707	-1 811 929
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		1 250 483		1 250 483	1 496 312
CHV22 Autres provisions techniques (var de la provision pour égalisation)		-817 393		-817 393	-190 343
	CHV2	433 090		433 090	1 305 969
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-495 679		-495 679	-401 891
CHV43 Frais d'administration		-273 442		-273 442	-140 638
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			188 995	188 995	62 251
	CHV4	-769 121	188 995	-580 126	-480 278
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		1 662 165	-32 698	1 629 467	2 866 929

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	2016	2015
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		26 482 598	19 902 468
	RTNV	26 482 598	19 902 468
RTV Résultat technique de l'assurance vie		1 629 467	2 866 929
	RTV	1 629 467	2 866 929
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		28 716 298	25 045 638
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		3 375 128	7 162 097
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		649 125	2 760 242
	PRNT1	32 740 549	34 967 977
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-3 143 798	-3 016 409
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-1 528 838	-7 128 595
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-767 592	-1 284 778
	CHNT1	-5 440 228	-11 407 782
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-17 107 966	-15 092 928
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-782 807	-724 179
	CHNT2	-17 890 773	-15 817 107
PRNT2 Autres produits non techniques		973 098	357 508
	PRNT2	973 098	357 508
CHNT3 Autres charges non techniques		-841 045	-741 756
	CHNT3	-841 045	-741 756
Résultat provenant des activités ordinaires		37 653 666	30 128 237
CHNT4 Impôt sur le résultat 2016		5 862 319	4 136 485
	CHNT4	5 862 319	4 136 485
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		31 791 347	25 991 752
CHNT5 Eléments extraordinaires		1 763 991	
Résultat net de l'exercice		30 027 356	25 991 752
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 027 356	25 991 752

Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)
(Exprimés en dinars)

	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues des assurés	+	176 322 002	176 782 114
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	+	2 318 057	10 791 044
* Décaissements des primes pour les cessions	-	24 681 754	24 127 087
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-	77 485 747	75 010 742
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	635 707	6 612 012
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	8 010 082	6 432 485
* Commissions versées aux intermédiaires	-	19 321 542	18 308 940
* Commissions reçues sur les cessions	+	6 674 132	6 498 186
* Commissions versées sur les acceptations	-	622 322	3 086 650
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	20 009 827	17 560 573
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	122 801	928 042
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	3 840 966	2 905 400
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	169 019 124	505 815 605
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	170 815 711	464 973 050
* Produits financiers reçus	+	19 333 777	15 929 478
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	18 156 260	16 044 466
* Impôts sur les bénéfices payés	-	779 167	1 221 263
* Autres mouvements	-	19 641 197	17 012 343
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		29 157 347	440 118
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	8 387 840	1 084 179
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		1 615 361
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		1 748 000
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	9 746 293	8 260 662
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+		5 550 000
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		-18 134 133	-3 927 480
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Dividendes et autres distributions	-	12 497 791	9 998 943
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-12 497 791	-9 998 943
Variation de Trésorerie		- 1 474 576	-13 486 305
Trésorerie de début d'exercice		1 948 288	15 434 593
Trésorerie de fin d'exercice		473 712	1 948 288

Etat Récapitulatif des Placements
(Exprimés en dinars)

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	56 596 283	12 708 235	43 888 048
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	272 294 325	11 142 180	261 152 145
Part d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	9 167 190		9 167 190
Autres part d'OPCVM	19 647 622		19 647 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 171 835		170 171 835
Autres prêts et effets assimilés	8 076 928		8 076 928
Dépôts auprès les entreprises cédantes	3 079 163		3 079 163
Autres dépôts	3 152		3 152
	539 038 498	23 850 415	515 188 083

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
Au 31 décembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
	2012	2013	2014		
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	61 442 374	54 525 123	43 907 462		
Provisions pour sinistres	36 620 908	46 813 264	63 120 142		
Total charges des sinistres	98 063 282	101 338 387	107 027 604		
Primes acquises	139 288 349	145 674 158	150 554 403		
% sinistres / primes acquises	70%	70%	71%		
	Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
	2 012	2 013	2 014	2 015	
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	67 005 194	62 739 729	68 929 866	34 510 563	
Provisions pour sinistres	23 393 881	31 701 073	45 942 949	58 062 890	
Total charges des sinistres	90 399 075	94 440 802	114 872 815	92 573 453	
Primes acquises	139 288 349	145 674 158	150 554 403	157 651 868	
% sinistres / primes acquises	65%	65%	76%	59%	
	Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Inventaire N					
Règlements cumulés	71 102 530	68 182 102	76 104 398	57 504 107	40 100 792
Provisions pour sinistres	16 004 726	20 287 411	33 274 683	42 480 886	59 479 574
Total charges des sinistres	87 107 256	88 469 513	109 379 081	99 984 993	99 580 366
Primes acquises	139 288 349	145 674 158	150 554 403	157 651 868	164 808 653
% sinistres / primes acquises	63%	61%	73%	63%	60%

Ventilation des Charges et des Produits de Placement
(Exprimés en dinars)

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers		1 357 006	1 357 006
Revenus des Participations	15 708 036	2 322 191	18 030 227
Revenus des autres placements	10 459 672	2 536 676	12 996 348
Autres revenus (Commissions, Honoraires)		356 968	356 968
Total Produits de Placements	26 167 708	6 672 841	32 740 549
Intérêts		-522 083	-522 083
Frais externes		-154 106	-154 106
Autres Frais		-4 764 038	-4 764 038
Total charges de placements		-5 440 227	-5 440 227

Résultat Technique par catégorie d'Assurance Vie
(Exprimés en dinars)

Branche	Vie	Acceptation Vie	TOTAL
Primes	3 421 943	347 918	3 769 861
Charges de prestations	-2 261 608	-292 864	-2 554 472
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	481 087	-47 997	433 090
Solde Souscription	1 641 422	7 057	1 648 479
Frais d'acquisition	-428 999	-68 680	-495 679
Autres charges de gestion nettes	-273 442		-273 442
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-702 441	-68 680	-769 121
Produits nets de placements	710 562	72 245	782 807
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde Financier	710 562	72 245	782 807
Primes cédées et/ou rétrocédées	-928 458		-928 458
Part des réassureurs dans les charges de prestation	706 765		706 765
Part des réassureurs dans les charges de provisions			
Part des réassureurs dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassureurs	188 995		188 995
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-32 698	-	-32 698
RESULTAT TECHNIQUE VIE	1 616 845	12 622	1 629 467

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Montant des rachats	24 022
Provisions techniques brutes à la clôture	16 385 318
Provisions techniques brutes à l'ouverture	16 722 837

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	TOTAL
Primes acquises									
Primes brutes	18 208 258	-90	27 948 377	86 944 800	7 054 934	18 587 124	729 642	9 668 764	167 141 809
Variation des primes non acquises	-108 660		-800 928	-2 217 340	58 181	-1 558		537 347	-2 533 157
Charges de Prestations									
Prestations et frais payés	-6 259 264	-445 487	-8 652 900	-56 074 558	-908 140	-15 240 547		-6 130 300	-93 712 215
Charges des provisions pour prestations diverses	-3 697 248	37 247	-3 785 125	989 252	1 915 105	-582 459	-131 341	-466 752	-5 901 319
Solde souscription	8 942 668	-409 330	14 729 424	29 642 164	8 120 079	2 762 663	698 301	3 609 669	64 998 118
Frais d'acquisition	-2 629 641		-4 344 752	-11 497 072	-3 469 828	-2 937 371		-3 225 379	-28 100 242
Autres charges de gestion nettes	-1 750 639		-2 980 923	-9 634 716	-850 530	-1 989 764	-77 368		-17 263 940
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 378 480	0	-7 328 674	-21 131 788	-4 320 357	-4 907 138	-77 368	-3 228 379	-48 364 182
Produits de placements	1 662 676		2 631 463	8 641 355	807 691	1 871 016	73 490	1 019 650	17 107 666
Autres produits techniques			-47 671	-5 033	-330 648	-417 196			-800 748
Solde financier	1 982 676	0	2 783 612	8 636 322	477 243	1 453 820	73 490	1 019 656	16 307 218
Part des réassureurs dans les primes acquises	-12 483 341		-8 627 165	-616 606	-3 765 707		-729 241	-205 577	-26 629 638
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 187 062		3 154 698	8 493	256 339		234 677		7 641 270
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 619 392		-2 996 743	-41 325	43 170		120 755		1 745 249
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques									
Part des réassureurs dans la participation aux résultats									
Commissions reçues des réassureurs	4 496 779		2 231 405		1 012 906		46 673		7 787 763
Solde de Réassurance	819 692	0	-6 437 606	-651 637	-2 463 292	0	-327 136	-206 677	-9 466 686
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	4 049 166	-409 330	3 749 655	16 496 050	1 623 674	-690 752	267 287	1 197 968	28 462 698

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Provision pour primes non acquises au 31/12/2016	49 837 274
Provision pour primes non acquises au 31/12/2015	47 304 118
Provision pour sinistres à payer au 31/12/2016	300 040 907
Provision pour sinistres à payer au 31/12/2015	291 104 906
Provision pour participation aux bénéfices au 31/12/2016	6 642 898
Provision pour participation aux bénéfices au 31/12/2015	6 020 743
Autres provisions techniques au 31/12/2016	
Provision pour risques en cours	1 300 682
Provisions mathématiques (rentes)	11 014 304
Provision pour ristournes	
Provision pour Egalisation et Equilibrage	7 667 419
Autres provisions techniques non vie	
Prévisions de recours à encaisser	20 917 843
Autres provisions techniques au 31/12/2016	
Provision pour risques en cours	2 119 633
Provisions mathématiques (rentes)	10 714 363
Provision pour ristournes	
Provision pour Egalisation et Equilibrage	7 354 567
Autres provisions techniques non vie	
Prévisions de recours à encaisser	16 667 195

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie
d'assurance aux états financiers Vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
(Exprimé en dinars)**

	POSTE	MONTANT
Primes	PRV1	3 769 861
Charges de Prestations	CHV1	-2 554 472
Charges des provisions vie et des autres provisions techniques	CHV2	433 090
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHV10-PRV3	
Solde de souscription		1 648 479
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-495 679
Autres Charges de Gestion nettes	CHV43+CHV5- PRV4	-273 442
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-769 121
Produits nets de placements	PRV2-CHV9	782 807
Participation aux résultats et Intérêts Techniques	CHV3	
Solde Financier		782 807
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1	-928 458
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de Prestation	CHV1	706 765
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2	
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV45	188 995
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-32 698
Résultat technique		1 629 487
Informations Complémentaires		
Montant des Rachats		24 022
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques Brutes à la clôture		16 385 318
Provisions techniques Brutes à l'ouverture		16 722 837

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie
d'assurance aux états financiers Non Vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
(Exprimé en dinars)**

	POSTE	MONTANT
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	167 141 809
Variation des Primes non acquises	PRNV12	-2 533 157
Charges de Prestation		
Prestations et Frais payés	CHNV11	-93 712 215
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12+CHNV6+CHNV2	-5 901 319
Solde de souscription		64 995 118
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-28 100 242
Autres Charges de Gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-17 263 940
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-45 364 182
Produits nets de placements	PRNV3	17 107 966
Participation aux résultats	CHNV3	-800 748
Solde Financier		16 307 218
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1	-26 829 838
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les Prestations payées	CHNV11	7 841 270
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	CHNV12+CHNV2+CHNV8	1 745 249
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	7 787 763
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-9 455 556
Résultat technique		26 482 598
Informations Complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		49 837 274
Provisions pour primes non acquises ouverture		47 304 118
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		279 723 064
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		272 237 711
Autres provisions techniques clôture		26 625 302
Autres provisions techniques ouverture		28 209 337

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

• Raison sociale	: Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
• Siège social	: Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
• Date de création	: 1972
• Activité	: Assurance et réassurance toutes branches
• Forme	: Société Anonyme
• Capital social	: Cinquante millions de dinars entièrement libérés
• Registre de commerce	: B 132051 1996 – Tunis
• Matricule fiscal	: 000301L/A/M/000

Effectif au 31/12/2016

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres (*)	229
Employés (**)	74
Personnel contractuel	09
Total	312

(*) dont 17 stagiaires

(**) dont 9 stagiaires

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2016 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

I. Postes de bilan

1.1- Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

1.2- Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Mobilier & matériel de bureau	:	20 %
Agencements, aménagements et installations	:	10 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Logiciels	:	33,33 %

1.3- Placements

1.3.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation,
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leurs coûts de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Eléments	Taux
Terrains	non amortissables
Immeubles d'exploitation	5%
Immeubles hors exploitation	5%

1.3.2 Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

1.3.3 Autres placements

- *Actions et autres titres à revenus variables :*

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérés comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM	valeur liquidative du 31 décembre

- *Obligations et autres titres à revenu fixe :*

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- *Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers*

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

1.4- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

1.4-1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs,

les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

1.4-2. Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

1.4-3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

1.5- Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc...) ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

1.5.1. Frais d'acquisition reportés :

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

1.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir :

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

1.6-Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période. L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

1.7-Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

1.7.1 Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et *prorata temporis*.

1.7.2 Provision mathématiques (vie) :

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré. Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

1.7.3 Provision pour sinistres :

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser. Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

1.7.4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

1.7.5 Provision pour égalisation et équilibrage :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

1.7.6 Autres provisions techniques

- **Provision mathématique des rentes :**
Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.
- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :**
Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.
- **Provision pour risques en cours :**
Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

II. Postes des états de résultat

2.1 Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2.2 Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),

- Frais d'administration (frais des services chargés du «terme», commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

III. EXEMPTION A LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

IV- CONTROLE INTERNE

Le programme d'Audit pour l'année 2016 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Audit du processus de Conventionnement ; de désignation, de règlement et comptabilisation des prestataires métiers.
- Audit du processus de gestion des contrats de maintenance.
- Gestion des Résiliations, des déclarations et du transfert des contrats.
- Le retour administratif et la gestion des ristournes.
- Le contrôle administratif de la souscription des contrats et des avenants.
- Le contrôle administratif des opérations sur le chiffre d'affaires.
- L'inspection
- Validation des Dossiers Refonte SI
- Suivi des lettres de recommandations des CAC.
- Les missions de suivi des fonctions auditées à ce jour à savoir :
 - ✓ La gestion des dossiers sinistres Auto-corporels.
 - ✓ La souscription des contrats Automobile.
 - ✓ Le Retour Administratif.
 - ✓ Le Retour Contentieux
 - ✓ Le Retour Précontentieux
 - ✓ Gestion des dossiers sinistres Auto-Matériels
 - ✓ La souscription Incendie
 - ✓ La souscription RD
 - ✓ La Réassurance

V- NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

A. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

➤ AC1-Actifs incorporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31 décembre 2016 à 10.847.907 DT contre un montant de 9.709.690 DT au 31 décembre 2015 :

Nature de l'actif	Brut 2015	Mouvement au 31/12/2016	Brut au 31/12/2016	Amortissem ent & provisions	Net au 31/12/2016
Investissement de recherche et de développement	1 698 642	715 031	2 413 673		2 413 673
Concessions, Brevet, Licences					
Marques	7 996 048	423 186	8 419 234	7 499 574	919 660
Fonds commercial	15 000		15 000		15 000
Total actifs incorporels	9 709 690	1 138 217	10 847 907	7 499 574	3 348 333

➤ AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation bruts s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16.453.312 DT contre un montant de 15.571.504 DT au 31 décembre 2015 :

Nature de l'actif	Brut 2015	Mouvement au 31/12/2016	Brut au 31/12/2016	Amortissement & provisions	V C N au 31/12/2016
Installations techniques et machines	14 707 888	869 997	15 577 885	12 890 294	2 687 591
Autres installations outillage et mobilier	863 616	11 811	875 427	833 392	42 035
Total actifs corporels d'exploitation	15 571 504	881 808	16 453 312	13 723 686	2 729 626

Le détail des actifs corporels d'exploitation se présente comme suit :

Nature de l'actif	Brut	Amortissement	V C N
Agencements Aménagements & installations	7 093 156	5 053 312	2 039 844
Matériel de transport	928 887	503 396	425 491
Matériel Mobilier de Bureau	1 047 580	975 551	72 029
Matériel Informatique	7 383 689	7 191 427	192 262
Total actifs corporels au 31/12/2016	16 453 312	13 723 686	2 729 626

➤ AC3-Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31 décembre 2016 à 539.036.498 DT contre un montant de 507.684.821 DT au 31 décembre 2015.

Nature de l'actif	Brut 2015	Mouvement au 31/12/2016	Brut au 31/12/2016	Amortissement & provisions	Net au 31/12/2016
Terrains et constructions	48 723 683	7 872 600	56 596 283	12 708 235	43 888 048
Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541		13 824 541	6 757 519	7 067 022
Terrains et constructions hors d'exploitation	34 899 142	7 872 600	42 771 742	5 950 716	36 821 026
Placements	247 842 288	15 924 332	263 766 620	9 555 414	254 211 206
Placements dans les entreprises liées	53 234 167	21 021 933	74 256 100	3 265 359	70 990 741
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	174 731 826	3 275 799	178 007 625	6 290 055	171 717 570
Bons et Obligations/Else avec lien	19 876 295	-8 373 400	11 502 895		11 502 895
Autres placements financiers	208 101 117	7 493 315	215 594 432	1 586 766	214 007 666
Actions, autres titres a revenus variable	42 701 724	6 143 688	48 845 412	1 586 766	47 258 646
Obligations et autres titres à revenu fixe	156 383 330	2 305 610	158 688 940		158 688 940
Autres prêts	9 032 911	-955 983	8 076 928		8 076 928
Autres	3 152		3 152		3 152
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 017 733	61 430	3 079 163		3 079 163
Total Général	507 684 821	31 351 677	539 036 498	23 850 415	515 186 083

AC 32 - Participations et entreprises liées

1- Entreprises liées

Les **entreprises liées** (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la **majorité des droits de vote** ou dans lesquelles elle détient un **intérêt important dans les droits de vote** ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, **contrôlées** par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	4 675 000	46 750 000	3 007 628	64,33%	30 120 125		30 120 125
CLINIQUE EL AMEN BEJA	123 413	12 341 300	37 468	30,36%	3 746 600	2 735 018	1 011 582
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 820 000	16 200 000	964 870	59,56%	9 648 700	210 342	9 438 358
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	66 250	5 300 000	3 141	4,74%	314 100	181 481	132 619
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	49 350	4 935 000	283	0,57%	29 152	10 160	18 992
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 609 300	16 093 000	893 931	55,55%	8 939 310	26 818	8 912 492
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	1	0,00%	102		102
COMAR CI	500 001	5 000 010 000(*)	225 001	45,00%	8 304 648		8 304 648
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	3 000 000	24 540	81,80%	2 465 454		2 465 454
GMA	9 000	900 000	1 355	15,06%	135 500	101 541	33 959
ASSURANCES HAYETT	150 000	15 000 000	100 650	67,10%	8 100 263		8 100 263
HAYETT_DA_1_06			4	0,00%	28		28
HAYETT_DA_1_3_07			1	0,00%	17		17
HAYETT_DA_1_4_03			3	0,00%	56		56
HAYETT_DA_4_3			1	0,00%	46		46
HOPITAL PRIVE EL AMEN	2 400 000	24 000 000	245 200	10,22%	2 452 000		2 452 000
Total					74 256 101	3 265 360	70 990 741

(*) En CFA

2- Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec *lien de participation* sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une *influence notable* (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) *sans* pour autant en avoir le *contrôle*.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2016)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2016	DOTATIONS 2016	REPRISE 2016	PROVISION 2016	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990					24 990
AMEN BANK	25 462 500	127 312 500	7 111 078	27,93%	66 051 588					66 051 588
AMEN FINANCE COMPAGY	1 000 000	63 000 000	175 000	17,50%	15 312 500	350		350		15 312 500
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	9 280	46,40%	584 000					584 000
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	37,66%	3 356 446					3 356 446
COTUNACE	215 683	21 568 300	2 413	1,12%	300 000	6 565		6 565		300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 000 000	10 000 000	179 999	18,00%	1 799 990	467 817	129 779		597 597	1 202 393
EL KHIR	52 000	5 200 000	21 912	42,14%	2 107 655	2 107 655			2 107 655	-
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 072 353	10,24%	36 602 510	467 235		467 235		36 602 510
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798					72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21,21%	1 400 000	360 010	29 330		389 340	1 010 660
KAWARIS	33 000	3 300 000	7 884	23,89%	823 351					823 351
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	289 212	14,46%	2 892 120					2 892 120
SNB	90 200	9 020 000	18 040	20,00%	1 500 000					1 500 000
SPCS	1 100 000	11 000 000	62 500	5,68%	625 000					625 000
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	27 480	111 600		139 080	100 920
TAYSIR MICROFINANCE	70 000	7 000 000	2 500	3,57%	250 000		8 515		8 515	241 485
TAYSIR_NS 2016			1 000	0,00%	100 000		3 406		3 406	96 594
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	2 762 185	13,81%	25 848 743	2 259 837	784 626		3 044 462	22 804 281
TUNISIE LEASING	8 300 000	41 500 000	1 697 614	20,45%	17 591 354					17 591 354
TUNISYS	150 000	1 500 000	52 458	34,97%	524 580					524 580
TOTAL					178 007 625	5 696 949	1 067 256	474 150	6 290 055	171 717 570

État récapitulatif des placements

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2016	Valeur Nette 2015
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	58 596 283	12 708 235	43 888 048	36 807 268
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	272 294 325	11 142 180	261 152 145	233 250 203
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	9 167 190		9 167 190	16 868 574
Autres parts d'OPCVM	19 647 622		19 647 622	8 652 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 171 835		170 171 835	176 239 625
Autres prêts et effets assimilés	8 076 928		8 076 928	8 920 881
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 079 163		3 079 163	3 017 733
Autres dépôts	3 152		3 152	3 152
Total	539 036 498	23 850 415	515 186 083	483 760 068

➤ AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques

- Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à 6.888.675 DT au 31 décembre 2016 contre un montant de 6.528.195 DT au 31 décembre 2015.

Branche	2 016	2 015	Variation
Incendie	3 344 012	3 116 139	227 873
Risques divers	2 845 403	2 682 590	162 813
Transport	699 260	729 466	-30 206
TOTAL	6 888 675	6 528 195	360 480

- Sinistres à payer à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer (vie) et (non vie) s'élèvent au 31 décembre 2016 à 33.425.327 DT contre un montant de 31.781.424 DT au 31 décembre 2015.

Branche	2 016	2 015	Variation
Vie	309 516	410 862	-101 346
Incendie	12 594 291	7 974 901	4 619 390
Risques divers	12 925 965	15 922 708	-2 996 743
Automobile	2 398 899	2 441 223	-41 324
Transport	3 869 132	3 825 961	43 171
Aviation	1 326 524	1 205 769	120 755
TOTAL	33 425 327	31 781 424	1 643 903

➤ AC6- Créances

Le montant brut des autres créances s'élèvent au 31 décembre 2016 à 83.708.934 DT contre 82.814.397 DT au 31 décembre 2015.

Libellé	2 016			2 015		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-3 861 797		-3 861 797	-1 374 779		-1 374 779
Primes acquises et non émises	4 404 353		4 404 353	4 341 968		4 341 968
Autres Créances nées d'opérations directes	66 821 999	33 017 043	33 804 956	59 062 499	30 588 697	28 473 802
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	13 645 669		13 645 669	14 181 254		14 181 254
Créances née d'opérations de Réassurance	1 149 002	792 013	356 989	915 045	563 750	351 295
Prêts au personnel	326 874		326 874	325 153		325 153
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	71 643		71 643	3 830 037		3 830 037
Débiteurs divers	1 151 191		1 151 191	1 533 220		1 533 220
TOTAL	83 708 934	33 809 056	49 899 878	82 814 397	31 152 447	51 661 950

➤ AC7- Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2016 à 18.671.664 DT contre un montant de 21.900.475 DT au 31 décembre 2015.

Libellé	2 016	2 015
Avoirs en banque	332 339	1 907 200
CCP	137 598	36 259
Caisse	3 775	4 829
Frais d'acquisition reportés	8 823 910	8 557 385
Autres charges à répartir		30 930
Intérêts courus et non échus	6 618 445	6 980 153
Loyers à recevoir	149 971	202 494
Autres comptes de régularisation	2 584 276	4 229 354
Autres	21 350	-48 109
TOTAL	18 671 664	21 900 475

B- MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

> CP1-Capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve Investissement exonérée	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toute Éventualité	Autre Réserve pour Toute Éventualité	Réserve spéciale de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2015	50 000 000	5 000 000	34 802 919	250 000	3 301 022	42 266 965	16 142 674	668 862	25 991 752	178 424 193
Affectation du Résultat 2015										0
Réserve légale										0
Réserve Investissement exonérée			10 610 800						-10 610 800	0
Autre Réserve pour toute Éventualité							15 380 952		-15 380 952	0
Dividendes distribués						-12 500 000				-12 500 000
Résultat au 31/12/2016									30 027 356	30 027 356
Solde 31/12/2016	50 000 000	5 000 000	45 413 719	250 000	3 301 022	29 766 965	31 623 626	668 862	30 027 356	195 951 549

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2016 à 64.413.901 DT et se détaillent comme suit :

Réserves pour fonds social	3 301 022
Réserves pour toutes éventualités	29 766 965
Réserve spéciale de réinvestissement	31 095 914 (*)
Prime d'émission	250 000

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur

Au 31/12/2016 la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 DT. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
SICOF	1 237 131	24 742 620	49%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	28%
AXA	384 922	7 698 440	15%
Munich Ré	75 522	1 510 440	3%
Parerin	72 102	1 442 040	3%
AUTRES	38 188	763 760	2%
Total	2 500 000	50 000 000	100%

➤ PA3-Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2016 à 372.570.958 DT contre un montant de 364.474.003 DT au 31 décembre 2015.

Libellé	2 016	2 015	Variation
Provisions pour primes non acquises	49 837 274	47 304 118	2 533 156
Provisions pour sinistres	304 556 213	297 222 890	7 333 323
Provisions mathématiques Vie	5 862 485	7 112 968	-1 250 483
Autres Provisions Techniques (non vie)	12 314 886	12 834 027	-519 041
TOTAL	372 570 958	364 474 003	8 096 955

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2016 à 49.837.274 DT contre 47.304.118 DT au 31 décembre 2015.

Branche	PPNA 2 016	PPNA 2 015	Variation
Incendie	4 647 137	4 538 277	108 860
Risques divers	12 894 265	12 093 337	800 928
Automobile	29 175 544	26 958 204	2 217 340
Transport	809 484	867 664	-58 180
Groupe	45 678	44 123	1 555
Acceptation	2 265 167	2 802 514	-537 347
TOTAL	49 837 274	47 304 118	2 533 156

- Provisions pour sinistre

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2016 à 304.556.213 DT contre à 297.222.890 DT au 31 décembre 2015.

Branche	PSAP 2 016	PSAP 2 015	Variation
Incendie	21 129 401	17 002 887	4 126 534
Risques divers	54 204 432	51 329 470	2 874 962
Automobile	207 900 806	205 317 724	2 583 082
Transport	9 796 328	10 468 347	-672 019
Groupe	1 924 887	1 899 538	25 349
Aviation	1 478 986	1 347 645	131 341
Acceptation	4 206 067	3 739 315	466 752
Prévisions pour recours à encaisser	-20 917 843	-18 867 195	-2 050 648
S/TOTAL	279 723 064	272 237 711	7 485 353
Provision pour Egalisation vie	7 133 688	6 316 275	817 393
Provision pour Egalisation non vie	6 597 148	6 281 319	315 829
Provision pour Equilibrage	1 070 270	1 073 248	-2 978
S/TOTAL	14 801 086	13 670 842	1 130 244
Provisions pour sinistres à payer vie	3 375 603	3 277 493	98 110
Provision pour PB à distribuer vie	13 562	16 101	-2 539
Provision pour PB à distribuer non vie	6 642 898	8 020 743	-1 377 845
S/TOTAL	10 032 063	11 314 337	-1 282 274
Total	304 556 213	297 222 890	7 333 323

• **Note sur l'arrêté de l'inventaire des sinistres :**

L'inventaire permanent des sinistres à payer a été arrêté cet exercice au 31/12/2016 au lieu de 02 février comme lors des exercices précédents. Aucun impact financier n'a été constaté suite au changement de la date d'inventaire sinistre.

• **Note sur les provisions pour sinistres inconnus (RC Risque divers) :**

Il est à signaler que pour les provisions pour sinistres inconnus RC, nous avons adopté la même méthode utilisée l'année dernière mais au lieu de prendre un taux de variation du coût d'une année à une autre, nous avons calculé un taux de variation moyen de six exercices d'observation lequel taux est multiplié par CM prévisionnel de chaque exercice. Ce qui permet d'éviter des variations des estimations des IBNR non justifiées.

VI. NOTES SUR LES POSTES DU RESULTAT

➤ RTNV-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	TOTAL
Primes acquises et acceptées (+)	16 208 259	-90	27 948 377	86 944 800	7 054 934	18 587 124	729 642	9 668 764	167 141 809
Variation des primes non acquises (-)	-119 013		638 115	2 217 340	-27 975	1 556		-537 347	2 172 677
Primes cédées (-)	12 711 215		8 989 978	818 806	3 735 501		729 241	205 577	27 190 318
TOTAL (+)	3 616 058	-90	18 320 284	83 908 654	3 347 408	18 685 568	401	10 000 633	137 778 814
Produits de placements (+)	1 662 876		2 831 483	8 841 355	807 891	1 871 016	73 490	1 019 855	17 107 966
Autres produits techniques (+)				71 085					71 085
TOTAL (+)	1 662 876		2 831 483	8 912 440	807 891	1 871 016	73 490	1 019 855	17 179 051
Prestations payées (+)	6 259 284	446 487	8 652 900	58 074 558	908 140	15 240 547		6 130 300	93 712 216
Variation des provisions pour sinistres (+)	3 897 246		3 298 505	210 250	-1 915 105	18 519	131 340	466 752	6 107 507
Prestations à la charge des réassureurs (-)	4 187 082		3 154 698	8 493	256 339		234 678		7 841 270
Variation des provisions à la charge des réassureurs (-)	4 619 392		-2 996 743	-41 325	43 170		120 755		1 745 249
TOTAL (-)	1 350 076	446 487	11 793 450	58 317 640	-1 306 474	15 259 066	-224 093	6 597 052	90 233 204
Variation des autres provisions techniques		-37 247	720 233	-1 199 501		-2 525			-519 040
TOTAL (-)		-37 247	720 233	-1 199 501		-2 525			-519 040
Participation aux bénéfices et risourmes			47 871	5 033	330 648	417 196			800 748
TOTAL (-)			47 871	5 033	330 648	417 196			800 748
Frais d'exploitation									
Frais d'acquisition (+)	2 610 554		4 445 155	13 880 074	1 268 311	2 937 315		3 225 379	28 368 788
Variation frais d'acquisition reportés (-)	-15 287		100 404	2 383 003	-2 201 517	-56			266 547
Frais d'administration (+)	1 750 639		2 980 923	9 307 983	850 530	1 969 764	77 368		16 837 207
Commissions sur Acceptation (+)									
Commissions reçues des réassureurs (-)	4 496 779		2 231 405		1 012 906		46 673		7 787 763
TOTAL (-)	-120 299		5 094 269	20 805 054	3 307 452	4 907 135	30 695	3 225 379	37 249 685
Autres charges techniques				397 818					397 818
TOTAL (-)				397 818					397 818
Variation des provisions p/égalisation et équilibrage									
Egalisation (+)			-250 635			566 465			315 830
Equilibrage (+)			-2 978						-2 978
TOTAL (-)			-253 613			566 465			312 852
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	4 049 158	-409 330	3 749 655	16 495 050	1 823 674	-690 763	267 287	1 197 958	26 482 598

➤ **Charges et produits de placements**

- **PRNT1- PRODUITS DE PLACEMENTS**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2016	Total 2015
Revenus des placements immobiliers		1 357 008	1 357 008	1 815 848
Revenus des participations	15 708 036	2 322 191	18 030 227	18 677 270
Revenus des autres placements	10 459 672	2 536 676	12 996 348	13 816 353
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations		356 968	356 968	658 506
Total produits de Placements	26 167 708	6 572 841	32 740 549	34 967 977

- **CHNT1- CHARGES DE PLACEMENT**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2016	Total 2015
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		522 083	522 083	625 192
Frais externes		154 106	154 106	183 569
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations		4 764 038	4 764 038	10 599 021
Total charges de placements		5 440 227	5 440 227	11 407 782

- **VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Charges	2 016	2 015
Salaires	11 577 867	9 816 539
Charges sociales	2 294 373	1 893 592
Autres	2 394 224	2 387 802
Total	16 266 464	14 097 933

➤ **CHARGES DE COMMISSIONS**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 19.678.652 dinars contre 18.132.609 dinars en 2015.

➤ **DÉCOMPTE FISCAL**

	REINTEGRATION	DEDUCTION
RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2016	37 653 666	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2016	11 142 180	
REPRISE PROVISIONS POUR DPRECIATION TITRES 2015		12 017 884
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2016	19 351 200	
REPRISE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2015		17 300 145
DIVIDENDES RECUS 2016		15 740 036
PROVISIONS TITRES COTES 2016		4 132 144
REPRISE PROVISIONS TITRES COTES 2015	4 722 074	
PLUS VALUE S/CESSION DES ACTIONS COTEES		155 264
MOINS VALUE S/CESSION TITRES SICAV	547 272	
DEDUCTION PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES		551 056
TOTAL	73 418 392	49 896 509
RESULTAT FISCAL		23 519 883
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE		1 763 991
REINVESTISSEMENTS EXONERES		6 770 400
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	3 944 670	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 825 730	
	6 770 400	
BENEFICE IMPOSABLE		16 749 483
BENEFICE IMPOSABLE (arrondi au dinars inférieur)		16 749 484
MINIMUM D'IMPOT		4 703 973
IMPOT SUR LES SOCIETES 2016		6 862 319
IMPOTS AVANCES		6 503 736
REPORT		641 418
RESULTAT NET		30 027 356

VII. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

	2016	2015
Engagements reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs		278 173
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 030 221	2 316 788
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		278 173

VIII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

> LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2016 un solde de 473.712 DT contre un solde de 1.948. 288 DT au 31 Décembre 2015 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Dépôts à vue	469 937	-3 056 541	3 526 478
Dépôts à terme	-	5 000 000	-5 000 000
Caisse	3 775	4 829	-1 054
Total	473 712	1 948 288	-1 474 576

> OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En 2016, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont toutes été réalisées aux conditions de marché.

- Les transactions financières :

Emprunts obligataires :

Société	Montant au 31/12/2015	Entrées	Sorties	Montant au 31/12/2016	Produits
AMEN BANK	9 476 295		1 773 400	7 702 895	545 703
TUNISIE LEASING	5 400 000		1 600 000	3 800 000	315 942
	14 876 295		3 373 400	11 502 895	861 645

- **Les transactions d'exploitation:**

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)	11 023 149
AMEN BANK	3 452 324
PARENIN	341 329
GFCO	32 487
TUNISYS	74 023
EL IMRANE	9 082
TUNISIE LEASING	6 772 917
SNB	98 051
CLINIQUE EL AMEN	13 470
TUNISIE FACTORING	104 309
AMEN INVEST	21 200
AMEN SANTE	18 142
AUTRES	85 815
ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE	
HAYETT	239 259
CHIFFRE D'AFFAIRES	16 693 396
AMEN BANK	3 140 912
PARENIN	774 931
GFCO	127 521
TUNISYS	46 136
KAWARIS	21 357
EL IMRANE	35 487
TUNISIE LEASING	11 315 944
SNB	239 080
AMEN INVEST	71 402
CLINIQUE EL AMEN	86 000
TUNISIE FACTORING	330 239
CLINIQUE EL AMEN LA MARSIA	34 852
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	33 707
CLINIQUE EL AMEN BEJA	54 569
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	3 852
AMEN SANTE	118 227
COMAR IMMOBILIERE	10 854
AUTRES	248 328

(*) Le montant des prestations ne comporte pas les provisions pour sinistres.

- **Les Transactions des placements immobiliers :**

Les produits locatifs :

SOCIETE	LOYER ANNUEL
HAYETT	114 766
TUNISYS	101 854
EL IMRANE	90 778
CAFES BONDIN	30 133

Les dividendes distribués :

SOCIETE	DIVIDENDE
AMEN BANK	7 499 892
AMEN INVEST	116 000
AMEN PREMIERE	626 242
AMEN TRESOR SICAV	58 098
EL IMRANE	0
TUNISIE LEASING	1 697 573
SNB	150 093
ENNAKL	1 990 496
HOPTITAL PRIVE EL AMEN	0
TOTAL	12 138 394

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de la
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la COMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la COMAR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 195.951.549 dinars tunisiens, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30.027.356 dinars tunisiens.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement

d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMAR au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers

des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne communiqués à la COMAR. Ces insuffisances n'impactent pas notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS



Mohamed Hedi KAMMOUN

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***



Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de la
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- La COMAR a participé dans l'augmentation du capital réservée de la société COMAR IMMOBILIERE SARL (*détenue à hauteur 90,42% par la COMAR*), à hauteur de 1.500 KDT par la conversion de sa créance certaine, liquide et exigible (en principal et intérêt) en parts sociales. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 21 juin 2016.

- La COMAR a participé dans la constitution de la société COMAR Côte d'Ivoire par la souscription de 225.001 titres, soit 45% du capital, pour une valeur globale équivalente à 8.305 KDT. Au cours de l'exercice 2016, des frais de constitution ont été engagés par la COMAR pour 427 KDT qui ont été inscrits en tant que créances à encaisser de la COMAR Côte d'Ivoire.
- Au cours de l'exercice 2016, la COMAR a réglé des avances sur immobilisations en cours au titre de l'acquisition de bureaux sis à l'immeuble Émeraude au LAC II auprès de la société EL- IMRANE (détenue à hauteur de 46,26% par la COMAR) pour une valeur totale de 5.815 KDT hors taxes. La valeur comptable de ces immobilisations s'élève, au 31 décembre 2016, à 8.503 KDT. Cette opération a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration du 04 octobre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la COMAR a conclu avec TUNISYS (dans laquelle elle détient 34,97% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 7 KDT.
- La PGI a facturé à la COMAR en 2016 des frais relatifs à sa participation, accompagnement et assistance dans la préparation des états financiers consolidés de la période 2013-2015 pour un total de 54 KDT. La dette au titre de cette convention s'élève à 36 KDT au 31 décembre 2016.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (détenue à hauteur de 46,26% par la COMAR) une convention de placement de 4 MDT au taux de 9% l'an remboursable le 31 décembre 2017 et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant actionnaire » autorisé par le conseil d'administration du 06 octobre 2015. En 2016, les produits constatés au titre de ce prêt s'élèvent à 360 KDT.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec sa filiale la société COMAR IMMOBILIERE SARL (détenue à hauteur de 90,42%) une convention de prêt sous forme d'avance en compte courant et ce, pour un montant s'élevant à 650 KDT. Ce prêt, rémunéré au taux d'intérêt variable TMM+3%, a été partiellement remboursé le 30 juin 2015, à concurrence de 325 KDT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 26 juin 2014.

En 2015, une autre convention de prêt a été conclue sous forme d'avance en « compte courant actionnaire » et ce, pour un montant s'élevant à 1.000 KDT. Ce prêt est rémunéré au taux d'intérêt variable TMM+3%. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 6 octobre 2015.

En 2016, les produits constatés au titre de ces prêts s'élèvent à 100 KDT. Ces prêts ont fait l'objet d'une conversion en capital tel que détaillé ci-dessus (cf. I-1).

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 78% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant comptabilisé en charge de l'exercice 2016 s'élève à 189 KDT toutes taxes comprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 avril 2011.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec TUNISYS (dans laquelle elle détient 34,97% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 95 KDT.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur un local à usage professionnel. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant au cours de 2013. Le montant du loyer facturé par HAYETT, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 50 KDT.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 115 KDT hors taxes.
Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 55 KDT.
Au 31 décembre 2016, la créance de la HAYETT s'élève à 236 KDT.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2016, est de 30 KDT.
- La COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (dans laquelle elle détient 48,26% du capital) deux contrats de location, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2016, les loyers facturés par contrat s'élèvent respectivement à 50 KDT et 41 KDT.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :

Le comité de rémunération du 5 novembre 2014 a arrêté la rémunération du président du conseil d'administration pour un montant brut s'élevant à 100 KDT. Il bénéficie aussi d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone et de carburant.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 21 juin 2016 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 160 KDT.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 140 KDT.

En outre, le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais de téléphone et de carburant.

Autres rémunérations :

- Le comité de rémunération du 21 juin 2016 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :
 1. Le Directeur Général, Mr Hakim Ben Yedder : Une prime de bilan de 180 KDT au titre de l'année 2015, payée au cours de l'exercice 2016 ;
 2. Le Directeur Général Adjoint, Mr Lotfi Ben Haj Kacem : Une prime de bilan de 140 KDT au titre de l'année 2015, payée au cours de l'exercice 2016.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tel qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Rémunération	100 000	-	160 000	-	140 000	-
Primes 2016 (provision)	-	-	180 000	180 000	140 000	140 000
Total	100 000	-	340 000	180 000	280 000	140 000

Membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Jetons de présence et autres rémunérations	196 000	196 000
Total	196 000	196 000

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	-	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(3 913)	-	Réserves et primes liées au capital		324	324
	B-1	<u>31 305</u>	<u>-</u>	Réserves légales		3 245 327	1 870 822
Immobilisations corporelles		68 297	3 687	Résultats reportés		1 407 327	404 970
Moins : amortissements		(6 216)	(1 106)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>553 725 598</u>	<u>551 348 736</u>
	B-2	<u>62 081</u>	<u>2 581</u>	Résultat de l'exercice		23 118 422	27 085 130
Immobilisations financières		555 791 048	555 791 048	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-8	<u>576 844 020</u>	<u>578 433 866</u>
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 042 000)	PASSIFS			
	B-3	<u>554 749 048</u>	<u>554 749 048</u>				
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		<u>554 842 434</u>	<u>554 751 629</u>				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>554 842 434</u>	<u>554 751 629</u>	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	65 339	6 172
Clients et comptes rattachés	B-4	211 488	346 037	Autres passifs courants	B-10	394 115	1 365 233
Moins: Provisions		-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>459 454</u>	<u>1 371 405</u>
		<u>211 488</u>	<u>346 037</u>				
Autres Actifs courants	B-5	6 465 242	7 797 662	TOTAL DES PASSIFS		<u>459 454</u>	<u>1 371 405</u>
Placements financiers	B-6	15 500 000	16 500 000	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>577 303 474</u>	<u>579 805 271</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	284 310	409 943				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>22 461 040</u>	<u>25 053 642</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>577 303 474</u>	<u>579 805 271</u>				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	2016	2015
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	26 809 569	26 575 227
Management fees	R-2	391 724	293 250
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		27 201 293	26 868 477
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	828 222	568 049
Charges de Personnel	R-4	375 213	299 862
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	9 023	737
Autres charges d'exploitation	R-6	427 070	324 034
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 639 528	1 192 682
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 561 765	25 675 795
Charges financières nettes		-	426
Produits des placements	R-7	857 270	1 601 042
Autres gains ordinaires		300	700
Autres pertes ordinaires	R-8	(3 245 369)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		23 173 966	27 277 963
Impôt sur les bénéfices		(54 544)	(192 833)
Contribution conjoncturelle		(1 000)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		23 118 422	27 085 130

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Note	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		23 118 422	27 085 130
* Amortissements et provisions	R-5	9 023	737
* Perte sur titres SOCOGES	R-8	3 245 369	-
* Variation des :			
Créances	F-1	134 549	(346 037)
Autres actifs	F-1	1 332 420	16 599 526
Fournisseurs d'exploitation	F-1	59 167	(23 076)
Autres passifs courants	F-1	(971 118)	713 451
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		26 927 832	44 029 732
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(99 828)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(3 245 369)	(7 218 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 345 197)	(7 218 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placements			
		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(24 708 268)	(35 140 647)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(24 708 268)	(35 140 647)
Variation de trésorerie		(1 125 633)	1 671 085
Trésorerie au début de l'exercice		16 909 943	15 238 859
Trésorerie à la clôture de l'exercice		15 784 310	16 909 943

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2016 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2016 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2016 et finit le 31/12/2016.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de l'exercice. Le cas échéant, il est également tenu compte de l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

V. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 Décembre 2016 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2015	-	-	-
- Acquisitions de l'exercice	35 218	-	35 218
- Amortissements de l'exercice	-	(3 913)	(3 913)
<u>Solde au 31 Décembre 2016</u>	<u>35 218</u>	<u>(3 913)</u>	<u>31 305</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 Décembre 2016 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2015	3 687	(1 106)	2 581
- Acquisitions de l'exercice	64 610	-	64 610
- Amortissements de l'exercice	-	(5 110)	(5 110)
<u>Solde au 31 Décembre 2016</u>	<u>68 297</u>	<u>(6 216)</u>	<u>62 081</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2016 à **555 791 048 dinars** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 31 décembre 2016</u>	<u>Au 31 décembre 2015</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	99,772%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,010%
Titres SBC	58 744	24 677 767	24 677 767	97,907%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,991%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	31,007%
Titres SOCOGES	10 420	1 042 000	1 042 000	49,619%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	900 000	900 000	900 000	30,00%

Total valeurs brutes	555 791 048	555 791 048
Provision sur titres SOCOGES	(1 042 000)	(1 042 000)
Total valeurs nettes	554 749 048	554 749 048

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	555 791 048
Souscription à l'augmentation du capital de la SOCOGES	3 245 369
Perte sur titres SOCOGES suite à la réduction de capital	(3 245 369)
<u>Soldes au 31 Décembre 2016</u>	555 791 048

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de **211 488 dinars** contre **346 037** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Clients locaux SBC	65 410	80 535
- Clients locaux CLC	40 334	88 500
- Clients locaux CLN	40 334	88 501
- Clients locaux CLSB	65 410	88 501
<u>TOTAL</u>	<u>211 488</u>	<u>346 037</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de **6 465 242 dinars** contre **7 797 662** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Dividendes à recevoir CLC	1 676 045	5 053 132
- Dividendes à recevoir SBC	4 112 310	1 799 646
- Etats retenue sur tiers	660	166 930
- produit à recevoir	107 755	272 937

- Débiteurs divers	5 336	5 000
- Etats report IS	160 262	227 046
- TVA déductible	227 134	197 164
- Charges constatées d'avance	2 190	2 090
- Acomptes provisionnels	173 550	73 717
<u>TOTAL</u>	<u>6 465 242</u>	<u>7 797 662</u>

(B-6)-Placements financiers :

Les placements financiers présentent au 31/12/2016 un solde de **15 500 000** dinars contre un solde de **16 500 000** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Certificat de dépôt- échéance 11/07/2016	-	9 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 31/07/2016	-	6 500 000
- Certificat de dépôt- échéance 06/01/2017	5 000 000	-
- Certificat de dépôt- échéance 22/06/2017	1 000 000	-
- Certificat de dépôt- échéance 05/01/2017	5 000 000	-
- Billets de trésorerie	500 000	1 000 000
- Compte à terme- échéance 25/06/2017	4 000 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>15 500 000</u>	<u>16 500 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de **284 310** dinars contre **409 943** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- BIAT	7 999	1 394
- ATTIJARI BANK	68 357	102 832
- AMEN BANK	207 947	305 629
- Caisse	7	88
<u>TOTAL</u>	<u>284 310</u>	<u>409 943</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de **576 844 020** dinars contre un solde de **578 433 866** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves et primes liées au capital	324	324
- Réserves légales	3 245 327	1 870 822
- Résultats Reportés	1 407 327	404 970
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>553 725 598</u>	<u>551 348 736</u>
- Résultat de l'exercice	23 118 422	27 085 130
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>576 844 020</u>	<u>578 433 866</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat de la période	23 118 422	27 085 130
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,421</u>	<u>0,493</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Exercice clos le 31 Décembre 2016

	<i>Capital social</i>	<i>Autres compléments d'apport</i>	<i>Réserves Légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 Décembre 2014	549 072 620	324	-	(1 600 944)	39 017 383	586 489 383
Affectation résultat PV AGO du 09/06/2015			1 870 822	37 146 561	(39 017 383)	-
Distribution des dividendes (0,640 dt par action)				(35 140 647)		(35 140 647)
Résultat net de la période au 31/12/2015					27 085 130	27 085 130
Solde au 31 Décembre 2015	549 072 620	324	1 870 822	404 970	27 085 130	578 433 866
Affectation résultat PV AGO du 02/06/2016			1 374 505	25 710 625	(27 085 130)	-
Distribution des dividendes (0,450 dt par action)				(24 708 268)		(24 708 268)
Résultat net de la période au 31/12/2016					23 118 422	23 118 422
Solde au 31 Décembre 2016	549 072 620	324	3 245 327	1 407 327	23 118 422	576 844 020

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de **65 339** dinars contre **6 172** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation	65 339	6 172
<u>TOTAL</u>	<u>65 339</u>	<u>6 172</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de **394 115** dinars contre **1 365 233** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Produits constatées d'avance	37 642	639 260
- Charges à payer	237 224	175 856
- Etats impôt sur les sociétés	54 544	192 833
- CNSS	12 117	12 265
- Personnel rémunération due	21 204	10 022
- Etat-Retenu à la source sur salaires	3 622	3 528
- Etat-autres impôts à payer	2 152	278 685
- TVA collectée	24 610	52 784
- Etat, Contribution conjoncturelle	1 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>394 115</u>	<u>1 365 233</u>

VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2016 à **26 809 569** dinars contre **26 575 227** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
. STIAL	19 924 382	17 822 269
. CLC	1 674 837	6 053 132
. SBC	4 112 220	2 499 646
. Delta plastic	1 098 130	200 180
<u>TOTAL</u>	<u>26 809 569</u>	<u>26 575 227</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2016 à **391 724** dinars contre **293 250** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
. Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	97 931	68 250
. Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	97 931	75 000
. Management fees- Centrale laitière du Nord	97 931	75 000
. Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouzid	97 931	75 000
<u>TOTAL</u>	<u>391 724</u>	<u>293 250</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2016 à **828 222** dinars contre **568 049** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
. Rémunération d'intermédiaires et honoraires	824 893	563 756
. Achats d'approvisionnement consommés	3 329	4 293
<u>TOTAL</u>	<u>828 222</u>	<u>568 049</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2016 à **375 213** dinars contre **299 862** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Salaires	261 717	222 761
- Charges connexes aux salaires	10 541	914
- Autres charges de personnel	43 777	38 000
- Charges sociales	59 178	38 187
<u>TOTAL</u>	<u>375 213</u>	<u>299 862</u>

(R-5)-Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2016 à **9 023** dinars contre **737** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Dotations aux amortissements	9 023	737
<u>TOTAL</u>	<u>9 023</u>	<u>737</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **427 070** dinars contre **324 034** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	1 587	1 096
- Services bancaire et assimilés-Commissions	893	423
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 000	120 000
- Publicité	115 619	24 045
- Location	33 387	31 861
- Réceptions	8 053	1 360
- Entretiens et réparations	-	941
- TFP	6 933	4 474
- FOPROLOS	3 465	2 237

- TCL-TIB	54 544	20 477
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 380	5 039
- Taxes sur véhicules	100	-
- Redevances usage logiciel	19 322	16 755
- Jetons de présence	68 000	68 000
- Voyages et déplacements	-	5 494
- Primes d'assurance	404	-
- Charges diverses ordinaires	12 383	21 832
<u>TOTAL</u>	427 070	324 034

(R-7)-Produits des placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2016 à **857 270** dinars contre **1 601 042** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Intérêts/ Certificats de dépôts	780 560	1 562 079
- Intérêts/ Billets de trésorerie	42 434	1 898
- Intérêts créditeurs	34 276	37 065
<u>TOTAL</u>	857 270	1 601 042

(R-8)-Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31/12/2016 à **3 245 369** dinars et se rapportent à la perte réalisée sur les titres SOCOGES suite à la réduction par cette dernière de son capital par annulation de titres.

VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
- Clients et comptes rattachés	211 488	346 037	134 549

- Fournisseurs et comptes rattachés	65 339	6 172	59 167
- Autres actifs courants	6 465 242	7 797 662	1 332 420
- Autres passifs courants	394 115	1 365 233	(971 118)

IX. Engagements hors bilan

La société n'a pas d'engagements hors bilan.

X. Autres notes

- Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé la société à faire des placements par le recours aux billets de trésorerie émis sur le marché monétaire et pour une durée limitée, entre 10 jours et 2 ans.

A ce titre, la société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par « la Centrale Laitière du Nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échu le 14 Juin 2016. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 5 590 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échu le 11 Décembre 2016. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 11 409 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 12 721 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 12 714 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2016, s'élèvent, en hors taxes, à 293 793 dinars répartis à hauteur de 97 931 dinars pour chacune.

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2016, s'élèvent, en hors taxes à 97 931 dinars et se rapportent uniquement à « la société des boissons du Cap-Bon ».

L'AGO de la STIAL tenue le 09 mai 2016 a décidé de distribuer des dividendes pour 46 325 000 dinars. Le droit aux dividendes de Delice Holding s'élève à 19 924 832 dinars.

L'AGO de la Centrale Laitière du Cap-Bon tenue le 21 Avril 2016 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 678 650 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 674 837 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 15 Juin 2016 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 098 240 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 098 130 dinars.

L'AGO de la Société Boissons du Cap Bon tenue le 11 Avril 2016 a décidé de distribuer des dividendes pour 4 200 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 4 112 220 dinars.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 577 303 474 dinars, un bénéfice de 23 118 422 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Délice Holding SA», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Délice Holding SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport d'activité. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvelles

A.1- Le conseil d'administration réuni le 24 Avril 2017 a autorisé votre société à souscrire à l'augmentation du capital de la SOCOGES à hauteur de 3.245.369 dinars en date du 07 Avril 2016. Cette augmentation a été accompagnée d'une réduction de capital pour résorber les pertes cumulées de ladite société. A cet effet, une perte d'égal montant a été constatée en 2016.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B.1- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2016, s'élèvent, en hors taxes, à 293.793 dinars à concurrence de 97.931 dinars pour chaque société.

Au même titre, votre conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et la société « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2016, s'élèvent, en hors taxes à 97.931 dinars et se rapportent uniquement à la « société des boissons du Cap-Bon ».

B.2- Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à faire des placements par le recours aux billets de trésoreries émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, votre société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par « la Centrale Laitière du Nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échu le 14 Juin 2016. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 5.590 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échu le 11 Décembre 2016. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 11.409 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 12.721 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 12.714 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Votre conseil d'administration réuni le 16 Juin 2016 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2016.

C.2- Votre conseil d'administration réuni le 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2016.

C.3- Votre conseil réuni le 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2016 est de 220.081 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 187.991 dinars dont bonus annuel estimé à 35.021 dinars; et
- Diverses charges sociales : 32.090 dinars.

C.4- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Directeur Général par les filiales au titre de 2016 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	717.434	151.202
La Centrale Laitière du Nord	343.904	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505.952	90.637
La Société des Boissons du Cap-Bon	614.202	179.076
La Compagnie Fromagère	302.771	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1.044.741	504.919

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Directeur Général une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Une rémunération brute a été servie à un administrateur par la filiale la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 612.159 dinars au titre des huit premiers mois de 2016, dont 90.093 dinars de primes. A partir du mois de septembre, date de son départ à la retraite, il a été rémunéré par des honoraires pour la somme de 120.200 dinars.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Karim DEROUCHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 09 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 016	<i>au 31 décembre</i> 2 015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	4 120 196	3 843 930
Amortissements		(3 200 192)	(3 035 799)
Immobilisations corporelles	4	141 188 411	121 337 492
Amortissements		(73 710 454)	(62 726 730)
Immobilisations financières	5	71 611 995	80 312 884
Provisions		(1 411 056)	(726 803)
Total des actifs immobilisés		138 598 900	139 004 974
Autres actifs non courants	6	5 045 511	5 672 911
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		143 644 411	144 677 885
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	72 164 529	58 040 066
Provisions		(1 775 463)	(2 032 682)
Clients	8	6 991 160	7 201 875
Provisions		(1 778 036)	(1 492 661)
Autres actifs courants	9	14 333 795	19 040 723
Provisions		(381 371)	(242 737)
Placements et autres actifs financiers	10	410 616	272 047
Liquidités et équivalents de liquidité	11	11 418 042	8 984 951
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		101 383 272	89 771 582
TOTAL DES ACTIFS		245 027 683	234 449 467

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 016	2 015
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 307 881	18 900 840
Résultats reportés		1 472 470	132 009
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		55 719 097	58 971 595
Résultat de l'exercice		1 916 435	4 735 251
Résultat de l'exercice		1 916 435	4 735 251
Total des capitaux propres avant affectation	12	57 635 532	63 706 846
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	34 432 387	30 006 626
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		34 432 387	30 006 626
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	97 359 008	80 859 170
Autres passifs courants	15	29 008 767	22 211 201
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	26 591 989	37 665 624
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		152 959 764	140 735 995
TOTAL DES PASSIFS		187 392 151	170 742 621
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS		245 027 683	234 449 467

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 016	2 015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	532 840 185	531 406 375
Autres revenus d'exploitation	18	10 569 958	9 881 481
		543 410 143	541 287 856
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(437 191 217)	(436 011 567)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 362 736)	(16 845 475)
Charges de personnel	21	(45 755 838)	(39 795 817)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(14 110 999)	(11 633 463)
Autres charges d'exploitation	23	(30 827 009)	(30 469 656)
		(544 247 799)	(534 755 978)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		(837 656)	6 531 878
Charges financières	24	(4 131 005)	(4 085 890)
Produits financiers	25	7 909 047	3 538 868
Autres gains ordinaires	26	385 862	205 013
Autres pertes ordinaires	27	(83 525)	(185 566)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
AVANT IMPOTS			
		3 242 723	6 004 303
Impôts sur les bénéfices	30	(1 134 677)	(1 269 052)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
APRES IMPOTS			
		2 108 046	4 735 251
Autres pertes extraordinaires		(191 611)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		1 916 435	4 735 251

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	2 016	2 015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	561 896 697	557 033 039
Encaissements reçus des autres débiteurs	4 913	9 054
Encaissements reçus des assurances sur stocks	(539 125 244)	(550 683 016)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(4 066 048)	(4 068 444)
Intérêts payés	36 858	62 817
Impôts sur les bénéfices payés ou restitués	-	(147 475)
Autres flux liés à l'exploitation	20 654	22 411
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18 767 830	2 228 386
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 038 124)	(13 573 979)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(4 085 030)	(2 089 500)
Encais. provenant de la cession d'immob financières	23 045 700	-
Encaissement des dividendes	340 618	7 928 735
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(1 736 836)	(7 734 744)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(7 989 072)	(53 520)
Encaissement provenant des emprunts	15 000 000	-
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations	-	2 782 247
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(11 235 784)	(12 796 069)
Encaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	11 000 000	(9 500 000)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	6 775 144	(19 567 342)
VARIATION DE TRESORERIE	23 806 138	(25 073 700)
Trésorerie au début de l'exercice	(16 820 396)	8 253 304
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 6 985 742	(16 820 396)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Logiciels informatiques	534 000	257 734
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
	4 120 196	3 843 930

4. Immobilisations corporelles

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	4 931 319	2 470 621
Installations et matériel d'exploitation	78 286 725	65 948 141
Petit matériel d'exploitation	1 507 104	183 681
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	38 233 133	30 207 011
Equipements de bureau	666 458	592 276
Matériel informatique	2 617 253	2 576 109
Immobilisations en cours	2 961 309	7 328 992
Avances sur immobilisations en cours	307 847	353 398
	141 188 411	121 337 492

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES								
DESIGNATION	Valeur au 1/1/2016	Acquisition 2016	Régularisation 2016	Valeur au 31/12/2016	Amortissement cumulé 1/1/16	Dotation de 2016	Amortissement cumulé 2016	Valeurs nettes au 31/12/2016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 848 405	0		7 848 405	6 932 869	170 511	7 103 380	745 025
Installations, agencements constructions	2 470 621	1 533 075	927 623	4 931 319	1 964 194	214 497	2 178 691	2 752 628
Installations et Matériel d'exploitation	65 948 141	6 463 094	5 875 490	78 286 725	38 172 758	6 072 454	44 245 212	34 041 513
Petit matériel d'exploitation	183 680	839 029	484 395	1 507 104	143 377	193 252	336 629	1 170 475
Matériel de transport	34 799	0		34 799	34 799	0	34 799	0
Agencement, aménagements et installations	30 207 011	4 729 498	3 296 624	38 233 133	12 572 942	4 257 976	16 830 918	21 402 215
Equipement et matériel de bureau	592 276	26 586	47 596	666 458	331 731	72 537	404 268	262 190
Equipement et matériel informatique	2 576 110	78	41 065	2 617 253	2 574 060	2 497	2 576 557	40 696
Immobilisations en cours	7 328 992	6 343 897	(10 711 580)	2 961 309	-	-	-	2 961 309
Avances sur immobilisations en cours	353 398	94 449	(140 000)	307 847	-	-	-	307 847
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121 337 492	20 029 706	(178 787)	141 188 411	62 726 730	10 983 724	73 710 454	67 477 957
Logiciels	257 734	237 478	38 788	534 000	253 038	38 315	291 353	242 647
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	2 782 761	126 078	2 908 839	677 357
	3 843 930	237 478	38 788	4 120 196	3 035 799	164 393	3 200 192	920 004
Total dotation aux amortissements						11 148 117		

5. Immobilisations Financières

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Titres de participation	5.1	67 370 191	72 510 112
Prêts à plus d'un an		-	216 294
Dépôts et cautionnements		463 179	417 853
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		3 778 500	7 168 500
		71 611 995	80 312 884
A déduire la partie non libérée des actions	5.1	-	-
		71 611 995	80 312 884
A déduire provision /dépréciation des titres	5.1	(1 411 056)	(726 803)
		70 200 939	79 586 081

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 67 370 191 dinars au 31 décembre 2016 contre 72 510 112 au 31 décembre 2015.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	26 597 500
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT		4 153 212	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP		-	3 000 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
RAYEN DISTRIBUTION		-	1 231 500
STONE HEART	10,00%	650 000	650 000
		67 370 191	72 510 112
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(684 253)	-
		(1 411 056)	(726 803)
Valeur nette des participations		65 959 135	71 783 309

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

2/2015

6. Autres actifs non courants

Frais préliminaires	8 799 399	6 075 085
Frais préliminaires en cours	2 424 283	4 283 003
A déduire la résorption des frais préliminaires	(6 178 171)	(4 685 177)

5 045 511 **5 672 911**

7. Stocks

Au 31/12/2016 *Au 31/12/2015*

Stocks de marchandises magasins	66 693 037	55 171 419
Stocks de marchandises dépôt	5 093 615	2 551 353
Stocks emballages et étiquettes	377 877	317 294

72 164 529 **58 040 066**

A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 775 463)	(2 032 682)
--	-------------	-------------

70 389 066 **56 007 384**

8. Clients et comptes rattachés

Au 31/12/2016 *Au 31/12/2015*

Clients, ventes à crédit	777 413	981 705
Créances sur participation fournisseurs	4 200 834	4 003 668
Clients, chèques impayés	551 259	461 532
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 460 257	1 753 573

6 991 160 **7 201 875**

Provisions /créances clients& participation fournisseurs	(1 336 406)	(1 090 332)
--	-------------	-------------

Provisions sur chèques impayés	(440 233)	(400 932)
--------------------------------	-----------	-----------

Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
-------------------------------	---------	---------

(1 778 036) **(1 492 661)**

5 213 124 **5 709 214**

9. Autres actifs courants**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Personnel avances et acomptes	730 800	597 509
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	95 957	68 819
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 142 147	1 007 079
Etat, impôts et taxes IS à reporter	63 669	-
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	451 867	259 210
Autres débiteurs	8 198 552	14 816 750
Produits à recevoir, dividendes	2 270 790	-
Autres produits à recevoir	91 645	91 645
Charges constatées d'avance	1 002 996	2 133 952
Compte d'attente	285 372	65 759
	14 333 795	19 040 723
Provisions sur comptes débiteurs divers	(381 371)	(242 737)
	13 952 424	18 797 986

10. Placements et autres actifs financiers**Au 31/12/2016 Au 31/12/2014**

Prêts au personnel	410 616	272 047
Titres de placement	-	-
	410 616	272 047

11. Liquidités et équivalents de liquidités**Au 31/12/2016 Au 31/12/2014**

Placements (SICAV)	33 581	33 581
Placements (billets de trésorerie)	-	1 000 000
Chèques à l'encaissement	2 018 653	107 316
Banques	5 841 941	4 968 982
Caisses	3 523 867	2 875 072
	11 418 042	8 984 951

12. Capitaux propres

Capital social	(a)	39 938 746	39 938 746
Plus ou moins-values sur cession actions propres	(b)	47 006 47 006	47 006 47 006
Réserve légale		3 571 592	3 328 229
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	14 852 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	3 816 620
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	(3 143 015)
	(e)	14 260 875	18 853 834
Résultats reportés		1 472 470	
Résultats reportés sur actions propres	(f)	1 472 470	132 009 132 009
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)"	55 719 097	58 971 595
Résultat de l'exercice (1)		1 916 435	4 735 251
Total des capitaux propres après résultat de la période		57 635 532	63 706 846
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		19 969 373	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		0,096	0,237

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, trois augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachées aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux évènements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 4 218 858 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	Autres capitaux propres- Effet modification comptable	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	39 938 746	3 328 229	3 816 620	(3 143 015)	14 852 000	0	4 735 251	0	47 006	132 009	63 706 846
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2015		243 363			1 280 000	343 897	(4 735 251)			(132 009)	(3 000 000)
Répartition des réserves			(1 266 322)		(4 850 000)	1 128 573					(4 987 749)
Résultat de l'exercice 2016							1 916 435				1 916 435
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	39 938 746	3 571 592	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	1 472 470	1 916 435	0	47 006	0	57 635 532

13. Emprunts bancaires**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Crédit moyen terme BT	24 882 387	12 847 102
Crédit moyen terme BIAT	-	3 809 524
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	9 550 000	13 350 000
	34 432 387	30 006 626

14. Fournisseurs et comptes rattachés**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Fournisseurs locaux de marchandises	54 289 708	42 921 702
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	4 974 829	6 303 030
Fournisseurs, chèques en instance	466 712	221 658
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	29 942 268	29 712 482
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	8 319 656	3 323 540
Fournisseurs locaux d'immobilisations	(1 845 907)	359 603
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	1 171 036	1 626 087
Fournisseurs d'immobilisations financières	3 778 500	5 667 000
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	212 720	230 377
Fournisseurs, factures non parvenues	10 646 957	5 743 941
Fournisseurs, moyens généraux en cours	94 581	69 518
Fournisseurs, opérations d'importation	(59 635)	(292)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(13 903 485)	(14 830 774)
Fournisseurs emballages à rendre	(728 932)	(488 702)
	97 359 008	80 859 170

15. Autres passifs courants**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Personnel	15.1	1 664 739	1 430 604
Etat, et collectivités locales	15.2	5 992 789	5 349 389
Actionnaires, dividendes à payer		-	-
CNSS		3 076 707	2 639 818
Créditeurs divers		1 466 312	-
Assurance groupe		123 689	185 729
Charges à payer		11 085 777	7 719 747
Produits constatés d'avance		32 116	6 101
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		5 450 551	4 833 347
Compte d'attente		116 087	46 466
		29 008 767	22 211 201

15.1. Personnel**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Rémunération due au personnel	77 764	40 389
Congés payés	1 578 795	1 385 658
Oppositions sur salaires	8 180	4 557
	1 664 739	1 430 604

15.2. Etat, et collectivités publiques**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Etat, impôts et taxes,	4 591 238	4 492 022
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	266 874	374 069
Impôt sur les bénéfices	1 134 677	483 298
	5 992 789	5 349 389

16. Concours bancaires et autres passifs financiers**Au 31/12/2016 Au 31/12/2015**

Billet de trésorerie souscrit	11 500 000	500 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	2 964 716	2 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	3 809 524	4 471 068
Crédits ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	3 800 000	3 800 000
Intérêts courus sur emprunts	85 450	124 493
Concours bancaires	4 432 299	25 805 347
	26 591 989	37 665 624

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2016 s'élève 532 840 185 DT contre 531 406 375 D au cours de l'exercice 2015, enregistrant une augmentation de 1 433 810 DT (Soit +0,27 %).

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 10 569 958 DT au 31 décembre 2016 contre 9 881 481 DT au 31 décembre 2015, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2016 a augmenté de 1 179 650 DT (ou +0,27%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 436 011 567 DT en 2015 à 437 191 217 DT en 2016. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2016 de 254 160 DT (ou 0,27 %), passant de 95 394 808 DT à 95 648 968 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2016 s'élève à 17,95 %, contre 17,951 % pour l'exercice 2015.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 362 736 DT au 31 décembre 2016 contre 16 845 475 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 45 755 838 DT au 31 décembre 2016 contre 39 795 817 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 960 021 DT .

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
Dotations des immobilisations incorporelles	164 393	181 563
Dotations des immobilisations corporelles	10 983 724	8 614 362
Résorptions des frais préliminaires	1 492 994	1 648 733
Dotations /provisions pour risques fournisseurs& d'exploitation	2 292 045	2 434 313
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 019 556	900 504
Dotations /provisions pour chèques impayés	40 943	48 055
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	1 775 463	2 032 683
Dotation /provisions des titres de participations	684 253	678 803
Dotation/provision débiteurs divers	138 633	138 634
Reprise /provisions pour dépréciations des stocks	(2 032 682)	(1 045 228)
Reprise /provisions /risque fournisseurs& exploitation	(1 674 841)	(3 487 366)
Reprise /provisions pour dépréciations des clients promotion	(773 482)	(511 593)
	14 110 999	11 633 463

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 30 827 009 DT au 31 décembre 2016 contre 30 469 656 DT pour l'exercice 2015, soit une augmentation de 357 353 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 205 404	1 061 450
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	320 699	717 454
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	863 097	1 172 223

Intérêts sur comptes courants bancaires	1 299 215	880 901
Intérêts sur billets de trésorerie	342 628	203 926
Pertes de change	95 586	39 672
Escomptes accordés	4 211	10 264
Moins-values /cession titres	165	-

4 131 005 4 085 890

25. Produits financiers

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Revenus des titres de placement	16 935	58 759
Revenus des titres de participation	2 611 408	-
Produits financiers sur comptes courants bancaires	38 149	33 417
Produits nets sur cession des actions SICAV	20 653	11 623
Produits nets sur cession des titres de participation	5 220 527	3 430 000
Gains de change	1 375	5 069

7 909 047 3 538 868

26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Reprises provisions sur chèques impayés	1 641	5 090
Autres gains ordinaires	384 221	199 923

385 862 205 013

27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Charges nettes sur cession d'immobilisation	-	-
Autres pertes ordinaires	83 525	185 566

83 525 185 566

28. Etat des flux de trésorerie:

Au 31/12/2016 Au 31/12/2015

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements (SICAV)	33 581	33 581
Placements (billets de trésorerie)	0	1 000 000
Chèques à l'encaissement	2 018 653	107 316
Banques	5 841 941	4 968 982
Caisses	3 523 867	2 875 072
Découverts bancaires	(4 432 300)	(25 805 347)

6 985 742 (16 820 396)

29. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2016, l'affaire demeure encore devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Informations sur le contrôle fiscal en cours

La société mère a subi un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2011 à 2014. La société a adressé début janvier 2016, son opposition à certains éléments de redressement. Cependant, une provision d'un montant de 810 MD a été constatée en 2015 pour tenir compte des éléments de redressement jugés fondés par la société. L'affaire demeure en cours à la date de l'établissement des états financiers de l'exercice 2016.

31. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
Résultat comptable après impôt	(I)	1 916 435	4 735 251
A réintégrer	(II)	7 476 546	7 687 254
Impôt sur les sociétés		1 134 677	1 269 052
Taxe de voyages		120	180
Amendes et Pénalités		11 359	10 175
Pertes de change latentes		1 808	-
Jetons de présence		60 000	-
Contributions conjoncturelles		191 611	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		1 775 463	2 032 683
Dotations aux provisions pour titres		684 253	678 803
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 019 556	1 039 138
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		40 943	48 055
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 324 043	1 674 841
Dotation aux amortissement du fonds de commerce		126 078	174 855
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		968 001	759 472
Pertes sur créances irrécouvrables		138 634	-
A déduire	(III)	5 062 707	4 044 562

Dividendes		2 611 408	-
Déduction jetons de présence		-	40 000
Plus value latente/titres côtés (BNA)		-	513
Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		1 641	-
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		773 482	511 593
Reprise sur provision chèques impayés non admise en déduction initialement		-	5 090
Plus value latente		1 335	-
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 674 841	3 487 366
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)-(III)	4 330 274	8 377 943
Prov/dépréciation stocks		(1 775 463)	(2 032 682)
Résultat fiscal avant déduction des réinvestis, exonérés		2 554 811	6 345 261
Déduction pour réinvestissement SIM		916 530	1 280 000
reliquat		1 638 281	5 065 261
Impôt sur les sociétés		409 570	1 266 315
Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)		510 962	1 269 052
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA)		1 134 677	-

32. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

32.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2016, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 068 381DT et de 1 103 985 DT. Au 31 décembre 2016, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 32 681 085 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors facture de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2016 et à fin juin une remise exceptionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier trimestre.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2016 et facturés par MONOGROS sont de 1 989 816 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 44 896 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2016 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2016, pour un montant de 2 270 790 DT.

32.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2016 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 306 495 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 463 500 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 367 500 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 252 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 463 500 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 247 200 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 463 500 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 577 500 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 272 003 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 198 532 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 107 223 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdiya: 108 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya: 216 000 DT HT à compter du 1er mai 2016 et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin d'Al Manar pour un total de 358 149 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sousse Sud pour un total de 219 466 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sousse Bab El Gharbi pour un total de 1 510 264 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Mokhtar Attiya pour un total de 1 428 231 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Bizerte Printemps pour un total de 896 102 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital en numéraire de la SIM décidée par son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Février 2016, à hauteur de 2 196 530 DT.

32.3. La « S.N.M.V.T » détient 7,06 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,34% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2016, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 83 407 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 28 141 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 28 141 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la COPIT, soit pour 340 618 DT,

En 2016, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé une part de sa participation dans le capital de COPIT a concurrence de 352 089 actions et pour une valeur de 3 104 950 DT.

32.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 818 901 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 162 619 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

32.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2016, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 41 215 560 DT. Au 31 décembre 2016, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 484 706 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

32.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2016, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 99 265 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 107 714 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 16 772 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 21 330 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 131 339 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 90 604 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 63 814 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

32.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2016, provisionné à hauteur de 254 045 dinars.

Depuis 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision de la totalité de sa participation de 250 100 DT.

32.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2016.

32.9 . La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars, provisionné totalement depuis 2015.

Le solde chez la SNMVT de la société « UNITED RETAIL», société liée à la société "UNITED MANAGMENT", est débiteur de 554 534,115 DT au 31 décembre 2016.

Ladite créance à l'égard de cette société installée également en Libye, a été provisionnée à hauteur de 277 267 DT au 31 décembre 2016.

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 245 027 683 DT et un résultat bénéficiaire de 1 916 435 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

TUNIS, le 2 mai 2017

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2016**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

-Au cours de l'exercice 2016, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 068 381 DT et de 1 103 985 DT. Au 31 décembre 2016, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 32 681 085 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors facture de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2016 et à fin juin une remise exceptionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier trimestre.

-Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2016 et facturés par MONOGROS sont de 1 989 816 DT en hors taxes récupérables.

-La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 44 896 DT HT.

-La « S.N.M.V.T » a facturé en 2016 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT.

-La « S.N.M.V.T » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2016, pour un montant de 2 270 790 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT***

-La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Tunis Charles de Gaulle, Sfax Mahari, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya) moyennant un loyer annuel de 3 826 953 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

-La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin d'Al Manar pour un total de 358 149 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sousse Sud pour un total de 219 466 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sousse Bab El Gharbi pour un total de 1 510 264 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Mokhtar Attiya pour un total de 1 428 231 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Bizerte Printemps pour un total de 896 102 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital en numéraire de la SIM décidée par son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Février 2016, à hauteur de 2 196 530 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,06 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,34% par sa filiale MONOGROS***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT

moyennant un loyer annuel de 139 689 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

-La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la COPIT, soit pour 340 618 DT,

-En 2016, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé une part de sa participation dans le capital de COPIT a concurrence de 352 089 actions et pour une valeur de 3 104 950 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

-La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 818 901 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

-La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 162 619 DT HT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

- Au cours de l'année 2016, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 41 215 560 DT. Au 31 décembre 2016, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 484 706 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS », de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj)

moyennant un loyer annuel de 530 838 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2016, provisionné à hauteur de 254 045 dinars.

Depuis 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision de la totalité de sa participation de 250 100 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50 % du capital de la société « UNITED DECS »***

Depuis 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2016.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,7 % du capital de la société « UNITED MANAGMENT »***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars, provisionné totalement depuis 2015.

Le solde chez la SNMVT de la société « UNITED RETAIL », société liée à la société "UNITED MANAGMENT", est débiteur de 554 534,115 DT au 31 décembre 2016.

Ladite créance à l'égard de cette société installée également en Libye, a été provisionnée à hauteur de 277 267 DT au 31 décembre 2016.

- ***Obtention d'un emprunt bancaire***

La société a contracté un emprunt bancaire à moyen terme sur 7 ans auprès de la Banque de Tunisie, d'un montant de 15 millions de dinars.

- *Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants*

Au titre de l'exercice 2016, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 316 999 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, le 2 mai 2017

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 184 203 dinars et un bénéfice net de la période de 23 512 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Le ratio maximum de 5% relatif à l'emploi d'actif net de la société en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001, a connu plusieurs dépassements. Cette situation a été régularisée le 31/05/2016.
- ✓ Le ratio de liquidité et quasi liquidité fixé à un maximum de 20% de l'actif total représente 20,55% au 31/12/2016.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

arrêté au 31 décembre 2016

(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		146 347,236	142 325,360
Titres OPCVM		0,000	0,000
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		37 855,378	35 918,503
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		184 202,614	178 243,863
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	764,392	369,095
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	2 034,704	1 782,113
TOTAL PASSIF		2 799,096	2 151,208
ACTIF NET		181 403,518	176 092,655
CP1- Capital	3.7	179 599,009	173 389,909
CP2- Sommes distribuables	3.8	1 804,509	2 702,746
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,611	19,048
Sommes distribuables de l'exercice		1 803,898	2 683,698
ACTIF NET		181 403,518	176 092,655
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		184 202,614	178 243,863

ETAT DE RESULTAT

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2	6 760,940	11 253,400
Revenus des actions		6 368,540	9 708,200
Revenus des titres OPCVM		392,400	1 545,200
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	1 125,876	749,494
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 886,816	12 002,894
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-3 255,202	-3 895,454
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 631,614	8 107,440
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 529,750	-2 314,786
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 101,864	5 792,654
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-297,966	-3 108,956
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 803,898	2 683,698
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		297,966	3 108,956
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 945,263	-28 736,447
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 809,523	6 534,386
Frais de négociation de titres		-1 344,887	-3 012,703
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 511,763	-19 422,110

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	23 511,763	19 422,110
Résultat d'exploitation	2 101,864	5 792,654
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	20 945,263	-28 736,447
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 809,523	6 534,386
Frais de négociation de titres	-1 344,887	-3 012,703
AN2- Distributions de dividendes	-2 702,071	-3 038,696
AN3- Transactions sur le capital	-15 498,829	-55 554,477
Souscriptions	5 114,125	101 201,777
- Capital	5 028,814	101 732,732
- Régularisation des sommes non distribuables	116,244	-491,587
- Régularisation des sommes distribuables	-30,933	-39,368
Rachats	-20 612,954	-156 756,254
- Capital	-20 045,168	-161 841,953
- Régularisation des sommes non distribuables	-401,574	6 455,835
- Régularisation des sommes distribuables	-267,097	-3 102,653
-Droits de sortie	100,885	1 732,517
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 310,863	-78 015,283
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	176 092,655	254 107,938
En fin de l'exercice	181 403,518	176 092,655
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	21 791	28 652
En fin de l'exercice	20 077	21 791
VALEUR LIQUIDATIVE	9,035	8,081
AN6- Taux de rendement	13,34%	-7,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de catégorie action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 07 janvier 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscriptions et de rachat ont été ouvertes au public le 12 février 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2016** à **146 347,236** dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
ADWYA	1 125	7 298,877	7 065,000	3,84%
ATTIJARI BANK	500	14 500,000	13 508,500	7,33%
BEST LEASE AA	3 950	8 295,000	6 952,000	3,77%
BIAT	150	12 447,088	13 291,650	7,22%
BT	1 800	16 080,000	14 065,200	7,64%
EURO-CYCLES	350	14 280,000	14 316,050	7,77%
ONE TECH HOLDING	1 376	9 902,840	11 709,760	6,36%
SOMOCER	3 000	5 966,242	4 431,000	2,41%
SOTIPAPIER	1 200	5 688,000	4 922,400	2,67%
SOTUVER	3 000	16 843,756	11 292,000	6,13%
TGH AA	1 000	1 100,000	531,000	0,29%
TPR	5 120	14 702,280	14 489,600	7,87%
UIB	930	13 138,000	17 017,140	9,24%
UNIMED	1 256	15 155,760	12 755,936	6,92%
Total actions et droits rattachés	24 757	155 397,843	146 347,236	79,45%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

Entrée en Portefeuille		
Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
Actions		102 361,170
ADWYA	555	3 792,600
ATTIJARIBANK	700	20 300,000
BT	1 800	16 080,000
EURO-CYCLES	350	14 280,000
SAH	1 000	11 000,000
SOMOCER	4 000	7 050,530
TPR	5 120	14 702,280
UNIMED	1 256	15 155,760
Titres OPCVM		33 047,595
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	315	33 047,595
Total		135 408,765

Les sorties du portefeuille titres du 01^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi :

Sortie de portefeuille				
Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	19 540	118 993,857	120 732,330	1 738,473
ATTIJARI BANK	950	19 946,629	27 520,000	7 573,371
BIAT	150	12 447,087	13 175,000	727,913
CARTHAGE CEMENT	11 677	34 359,412	17 375,500	-16 983,912
EURO-CYCLES	550	15 950,000	25 553,000	9 603,000
SAH	2 000	19 979,267	25 490,000	5 510,733
SOMOCER	2 053	4 183,958	3 130,030	-1 053,928
SOTUVER	2 160	12 127,504	8 488,800	-3 638,704
Droits		423,140	435,080	11,940
ADWYA DA 1/12 31122015	570	290,700	307,800	17,100
UNIMED DA 76/509 26072016	86	132,440	127,280	-5,160
Titres OPCVM	315	33047,595	33106,705	59,110
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	315	33 047,595	33 106,705	59,110
Total		152 464,592	154 274,115	1 809,523

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 760,940** dinars au **31 décembre 2016** contre **11 253,400** dinars au **31 décembre 2015** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des titres OPCVM	392,400	1 545,200
Revenus des actions	6 368,540	9708,200
TOTAL	6 760,940	11 253,400

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2016** à **37 855,378** dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif
Avoirs en Banque	7 516,820	4,08%
Intérêts courus sur compte bancaire	256,024	0,14%
Placements à terme	30 000,000	16,29%
Intérêts courus sur placements à terme	82,534	0,04%
Total des disponibilités	37 855,378	20,55%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements à terme et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2016, s'élèvent à **1 125,876** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du compte de dépôt	231,121	274,053
Revenus des placements à terme	894,755	475,441
TOTAL	1 125,876	749,494

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2016** à **2 799,096** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs Créditeurs	764,392	369,095
Gestionnaire	180,630	175,996
Dépositaire	583,762	193,099
Autres Créditeurs Divers	2 034,704	1 782,113
Commissaire aux comptes	1 583,846	1 680,185
Etat Impôts et Taxes	26,320	87,010
Conseil du Marché Financier	15,309	14,918
publications diverses	409,229	0,000
TOTAL	2 799,096	2 151,208

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Charges de gestion des placements	3 255,202	3 895,454
Commissions de gestion	2 274,539	3 541,317
Commissions de dépôt	980,663	354,137
Autres Charges	2 529,750	2 314,786
Honoraires du commissaire aux comptes	1 807,661	1 680,093
Redevances CMF sur les OPCVM	192,756	300,113
Etats Impôts et taxes	6,500	65,000
Frais de publications	382,749	226,980
Frais Bancaires	140,084	42,600
TOTAL	5 784,952	6 210,240

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015		
Montant		173 389,909
Nombre de parts		21 791
Nombre de porteurs de parts		51
Souscriptions réalisées		
Montant		5 145,058
Régularisation des sommes non distribuables		116,244
Nombre de titres émis		574
Nombre de porteurs de parts nouveaux		0
Rachats effectués		
Montant		-20 446,742
Régularisation des sommes non distribuables		-401,574
Nombre de titres rachetés		-2 288
Nombre de porteurs de parts sortants		-7
Capital au 31/12/2016		
Montant		179 599,009
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		1 809,523
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		20 945,263
Frais de négociation de titres		-1 344,887
Régularisation des sommes non distribuables		-285,330
Droit de sortie		100,885
Modification comptable		0,000
Nombre de parts		20 077
Nombre de porteurs de parts		44

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2016	31/12/2015
Résultats d'exploitation	2 101,864	5 792,654
Régularisations de l'exercice	-297,966	-3 108,956
Sommes distribuables de l'exercice	1 803,898	2 683,698
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,611	19,048
Sommes distribuables	1 804,509	2 702,746

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2016	2015	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,393	0,551	0,253	0,215
Charges de gestion des placements	-0,162	-0,179	-0,093	-0,083
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,231	0,372	0,160	0,132
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,126	-0,106	-0,073	-0,072
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,105	0,266	0,087	0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,015	-0,143	0,021	-0,018
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	0,090	0,123	0,107	0,042
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,043	-1,319	0,730	-0,896
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,090	0,300	-0,735	-0,007
Frais de négociation de titres	-0,067	-0,138	-0,020	-0,046
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	1,066	-1,157	-0,025	-0,949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1,171	-0,891	0,062	-0,890
Droits d'entrée et droits de sortie	0,005	0,080	0,009	0,004
Résultat non distribuable de l'exercice	1,071	-1,078	-0,016	-0,944
Régularisation du résultat non distribuable	-0,014	0,274	0,023	-0,302
Sommes non distribuables de l'exercice	1,057	-0,804	0,007	-1,246
Distribution de dividendes	0,124	0,107	0,041	0,000
VL	9,035	8,081	8,869	8,795

Ratios de Gestion des Placements	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,694%	1,298%	1,298%	1,149%
Autres Charges / Actif net moyen*	1,316%	0,771%	1,024%	1,001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	0,939%	0,894%	1,500%	0,574%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=366 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

La SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2016 sont de 1 807,661 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant

4.6. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

4.7 Frais de publication :

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel.

FCP UNIVERS AMBITION CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 174 611 dinars et un bénéfice net de la période de 2 635 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les disponibilités non utilisées représentent 2.18% de l'actif total au 31 décembre 2016. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le **décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002**.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

arrêté au 31 décembre 2016

(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		170 805,349	104 065,060
Obligations et valeurs assimilées de l'Etat		0,000	0,000
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		3 805,735	1 655,439
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		174 611,084	105 720,499
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	753,394	96,469
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	2 032,768	1 743,671
TOTAL PASSIF		2 786,162	1 840,140
ACTIF NET		171 824,922	103 880,359
CP1- Capital	3.7	173 218,933	103 113,350
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10,219	3,749
Sommes distribuables de l'exercice		-1 404,230	763,260
ACTIF NET		171 824,922	103 880,359
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 611,084	105 720,499

ETAT DE RESULTAT

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Revenus des actions		4 899,430	3 415,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées de l'Etat		0,000	896,988
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	174,512	49,213
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 073,942	4 361,201
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-2 919,314	-1 604,584
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 154,628	2 756,617
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 479,836	-2 097,618
RESULTAT D'EXPLOITATION		-325,208	658,999
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-1 079,022	104,261
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	-1 404,230	763,260
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 079,022	-104,261
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 374,204	-13 102,746
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-494,265	457,346
Frais de négociation de titres		-919,238	-479,616
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 635,493	-12 466,017

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	-325,208	658,999
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 374,204	-13 102,746
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-494,265	457,346
Frais de négociation de titres	-919,238	-479,616
AN2- Distributions de dividendes	-756,790	-1 209,210
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	74 876,520	11 312,280
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 460,276	-1 504,563
- Régularisation des sommes distribuables	-1 114,110	104,703
Rachats		
- Capital	-4 497,978	-8,978
- Régularisation des sommes non distribuables	226,616	1,194
- Régularisation des sommes distribuables	35,088	-0,083
-droit de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	67 944,563	-3 770,674
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	103 880,359	107 651,033
En fin de l'exercice	171 824,922	103 880,359
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	13 114	11 855
En fin de l'exercice	20 953	13 114
VALEUR LIQUIDATIVE	8,200	7,921
AN6- Taux de rendement	4,25%	-11,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION CEA est un fond commun de placement de distribution de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA.

Il a été créé le 14 Février 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 26 mars 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF.

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON CEA.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions du marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2016 à 170 805,349** dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
ASSAD	750	5 831,040	4 563,750	2,61%
ATL	5 000	16 220,000	14 800,000	8,48%
ATTIJARI BANK	550	15 650,000	14 859,350	8,51%
BEST LEASE AA	1 000	2 100,000	1 760,000	1,01%
BIAT	170	13 376,000	15 063,870	8,63%
BNA	1 800	19 665,000	16 201,800	9,28%
BT	2 000	16 084,600	15 628,000	8,95%
CIL	280	4 071,200	4 200,000	2,41%
ESSOUKNA	1 500	5 790,000	5 778,000	3,31%
EURO-CYCLES	350	14 156,000	14 316,050	8,20%
ONE TECH HOLDING	1 400	9 660,955	11 914,000	6,82%
SAH	1 000	12 751,100	13 558,000	7,76%
SFBT	350	7 567,000	6 643,350	3,80%
SOMOCER	5 155	8 969,700	7 613,935	4,36%
SOTUVER	3 000	15 163,450	11 292,000	6,47%
UADH AA	1 170	7 956,000	5 768,100	3,30%
UNIMED	674	8 144,660	6 845,144	3,92%
Total actions et droits rattachés	26 149	183 156,705	170 805,349	97,82%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

Entrée en Portefeuille	
Désignation	Coût d'acquisition
Actions	107 402,610

Les sorties du portefeuille titres du **01^{er} janvier 2016** au **31 décembre 2016** se détaillent ainsi :

Sortie de portefeuille				
Désignation		Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions		45 036,525	44 542,260	-494,265

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 899.430** dinars au **31 décembre 2016** contre **4 311,988** dinars au **31 décembre 2015** et se détaillent ainsi :

Revenus des actions	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des actions	4899,430	3415,000
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	0,000	896,988
TOTAL	4 899,430	4 311,988

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2016** à **3 805,735** dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif
Avoirs en Banque	3 727,106	2,13%
Intérêts courus sur compte bancaire	78,629	0,05%
Total des disponibilités	3 805,735	2,18%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2016, s'élèvent à **174,512** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du compte de dépôt	174,512	49,213
TOTAL	174,512	49,213

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2016** à **2 786,162** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs Créditeurs	753,394	96,469
Gestionnaire	171,738	96,133
Dépositaire	581,656	0,336
Autres Créditeurs Divers	2 032,768	1 743,671
Commissaire aux comptes	1 583,847	1 680,185
Etat Impôts et Taxes	25,140	28,858
Conseil du Marché Financier	423,781	8,148
Charges à payer	0,000	26,480
TOTAL	2 786,162	1 840,140

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Charges de gestion des placements	2 919,314	1 604,584
Commissions de gestion	1 747,994	1 221,515
Commissions de dépôt	1 171,320	383,069
Autres Charges	2 479,836	2 097,618
Honoraires du commissaire aux comptes	1 807,662	1 680,093
Redevances CMF sur les OPCVM	148,125	103,516
Etats Impôts et taxes	0,000	65,789
Publicité et publications	382,748	226,980
Frais Bancaires	141,301	21,240
TOTAL	5 399,150	3 702,202

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015	
Montant	103 113,350
Nombre de titres	13 114
Nombre de porteurs de parts	24
Souscriptions réalisées	
Montant	74 876,520
Régularisation des sommes non distribuables	-3 460,276
Nombre de titres émis	8 340
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats effectués	
Montant	-4 497,978
Régularisation des sommes non distribuables	226,616
Nombre de titres rachetés	-501
Nombre de porteurs de parts sortants	-1
Capital au 31/12/2016	
Montant	173 218,933
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-494,265
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 374,204
Frais de négociation de titres	-919,238
Régularisation des sommes non distribuables	-3 233,660
Modification comptable	
Nombre de titres	20 953
Nombre de porteurs de parts	24

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2016	31/12/2015
Résultats distribuables de l'exercice	-325,208	658,999
Régularisations de l'exercice	-1 079,022	104,261
Sommes distribuables de l'exercice	-1 404,230	763,260
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10,219	3,749
Sommes distribuables	-1 394,011	767,009

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2016	2015	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,242	0,333	0,391	0,308
Charges de gestion des placements	-0,139	-0,122	-0,109	-0,087
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,103	0,210	0,282	0,220
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,118	-0,160	-0,186	-0,133
RESULTAT D'EXPLOITATION	-0,016	0,050	0,096	0,087
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,051	0,008	0,006	0,011

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,067	0,058	0,102	0,098
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,209	-0,999	0,809	-1,171
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,024	0,035	-0,522	0,041
Frais de négociation de titres	-0,044	-0,037	-0,031	-0,058
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	0,141	-1,001	0,256	-1,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,126	-0,951	0,352	-1,101
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,141	-1,001	0,256	-1,188
Régularisation du résultat non distribuable	0,263	-0,115	-0,004	-0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	0,404	-1,115	0,252	-1,274
Distribution de dividendes	0,058	0,102	0,098	0,000
VL	8,200	7,921	9,081	8,825

Ratios de Gestion des Placements		2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,976%	1,550%	1,298%	0,999%
Autres Charges / Actif net moyen*	1,679%	2,027%	2,213%	1,523%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	-0,951%	0,737%	1,214%	1,122%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année= 366 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION CEA est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

La commission de gestion est de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION CEA.
- de l'encaissement des prix de vente des titres ainsi que des dividendes revenant à FCP UNIVERS AMBITION CEA

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle, qui est égale 0,1% HT de l'actif net prélevée quotidiennement et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du fond.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2016 sont de 1 807,622 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION CEA est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION CEA au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du fond, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais de publications :

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel .

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31.12.2016	31.12.2015
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		3 978 911	3 109 814
-Amortissements Immobilisations incorporelles		(2 519 206)	(2 075 258)
	(1)	1 459 705	1 034 556
Immobilisations corporelles		398 003 078	363 866 388
-Amortissements immobilisations corporelles		(202 526 796)	(178 208 255)
	(2)	195 476 282	185 658 133
Immobilisations financières		9 651 518	11 406 443
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(784 462)	(784 462)
	(3)	8 867 056	10 621 981
Autres actifs non courants	(4)	1 673 161	2 367 097
Actifs d'impôts différés	(5)	8 525 592	8 958 554
Total des actifs non courants		216 001 796	208 640 321
Actifs courants			
Stocks		81 595 610	95 375 411
- Provisions pour dépréciation des stocks		(6 027 901)	(5 547 082)
	(6)	75 567 709	89 828 329
Clients et comptes rattachés		19 611 128	21 812 071
-Provisions dépréciation des clients		(2 700 498)	(2 925 561)
	(7)	16 910 630	18 886 510
Autres actifs courants		49 896 917	45 334 634
-Provisions dépréciation des autres actifs courants		(1 795 658)	(1 564 189)
	(8)	48 101 259	43 770 445
Placements et autres actifs financiers	(9)	17 400 000	15 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(10)	23 486 179	28 887 169
Total des actifs courants		181 465 777	196 872 453
Total Actifs		397 467 573	405 512 774

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres et passifs			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		31 044 599	16 729 011
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		107 926 415	93 610 827
Résultat de l'exercice		36 915 936	40 048 335
Total des capitaux propres consolidés		144 842 351	133 659 162
Intérêts des minoritaires		4 683 718	4 599 696
Total des capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires	(11)	149 526 069	138 258 858
Passifs non courants			
Emprunts	(12)	43 534 135	56 175 813
Provisions pour risques et charges	(13)	16 907 392	16 363 529
Autres passifs non courants	(14)	-	360 962
Passifs d'impôts différés	(15)	1 960 654	1 889 477
Total des passifs non courants		62 402 181	74 789 781
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(16)	90 772 872	73 382 705
Autres passifs courants	(17)	40 400 633	41 663 704
Concours bancaires et autres passifs financiers	(10)	54 365 818	77 417 726
Total des passifs courants		185 539 323	192 464 135
Total passifs		247 941 504	267 253 916
Total Capitaux propres et passifs		397 467 573	405 512 774

Groupe DELICE
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	2016	2015
Revenus	(18)	746 900 859	714 952 675
Autres produits d'exploitation	(19)	16 835 309	15 849 489
Total produits d'exploitation		763 736 168	730 802 164
Variation des stocks des PF et des encours		(9 936 108)	24 854 402
Achats consommés	(20)	(556 641 851)	(564 263 677)
Charges de personnel	(21)	(64 490 258)	(60 134 871)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22)	(32 593 313)	(33 252 784)
Autres charges d'exploitation	(23)	(42 900 103)	(40 112 463)
Total des charges d'exploitation		(706 561 633)	(672 909 393)
Résultat d'exploitation		57 174 535	57 892 771
Charges financières nettes	(24)	(8 776 399)	(8 616 520)
Produits financiers	(25)	1 217 833	1 910 098
Autres gains ordinaires	(26)	680 261	300 797
Autres pertes ordinaires	(27)	(210 909)	(1 661 840)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		50 085 321	49 825 306
Impôts sur les bénéfices		(9 671 749)	(10 299 189)
Impôt différé		(504 138)	587 768
Contribution conjoncturelle		(2 895 913)	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		37 013 521	40 113 885
Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	97 585	65 550
Résultat net consolidé (part revenant au groupe)		36 915 936	40 048 335
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
		0,672	0,729

Groupe DELICE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2016	2015
Résultat net (Groupe)		36 915 936	40 048 335
<u>Ajustement pour:</u>			
*Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	97 585	65 550
*Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(22)	32 593 313	33 252 784
*Variation des:			
- Autres actifs et passifs non courants		173 379	592 086
- Stocks		13 779 801	(15 707 304)
- Créances clients		2 200 944	(1 674 706)
- Autres actifs		(4 972 978)	1 968 507
- Fournisseurs et autres dettes		15 175 908	(17 229 132)
- Autres passifs courants		(1 263 071)	15 296 271
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(1 637 161)	(259 632)
*Impôt différé		(504 138)	(587 767)
*Intérêts Emprunts	(24)	467 192	747 881
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		93 026 710	56 512 873
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corp. & incorporelles		(34 912 192)	(26 097 203)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		1 657 518	(649 923)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(33 254 674)	(26 747 126)
Dividendes et autres distributions		(28 638 283)	(36 386 437)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		(31 580 978)	33 627 064
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de		(60 219 261)	(2 759 373)
Variation de trésorerie		(447 225)	27 006 374
Trésorerie au début de l'exercice		38 549 509	11 543 135
Trésorerie à la clôture de l'exercice		38 102 284	38 549 509

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de neuf sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL et SOCOGES exerçant dans *le secteur de l'industrie agro-alimentaire*.

- ✓ La société «DELICE Holding» est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2014. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2014, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon «CLC» est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés et les boissons de toutes natures.

- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord «CLN» est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.

- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد «CLSB» est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.

- ✓ La société des boissons du Cap-Bon «SBC» est une société anonyme spécialisée dans la fabrication, le stockage, le reconditionnement et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus, les boissons gazeuses et non gazeuses et celles à bases de fruits.

- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de fromage. Elle a été créée en 2008 dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe DELICE et le groupe BONGRAIN.

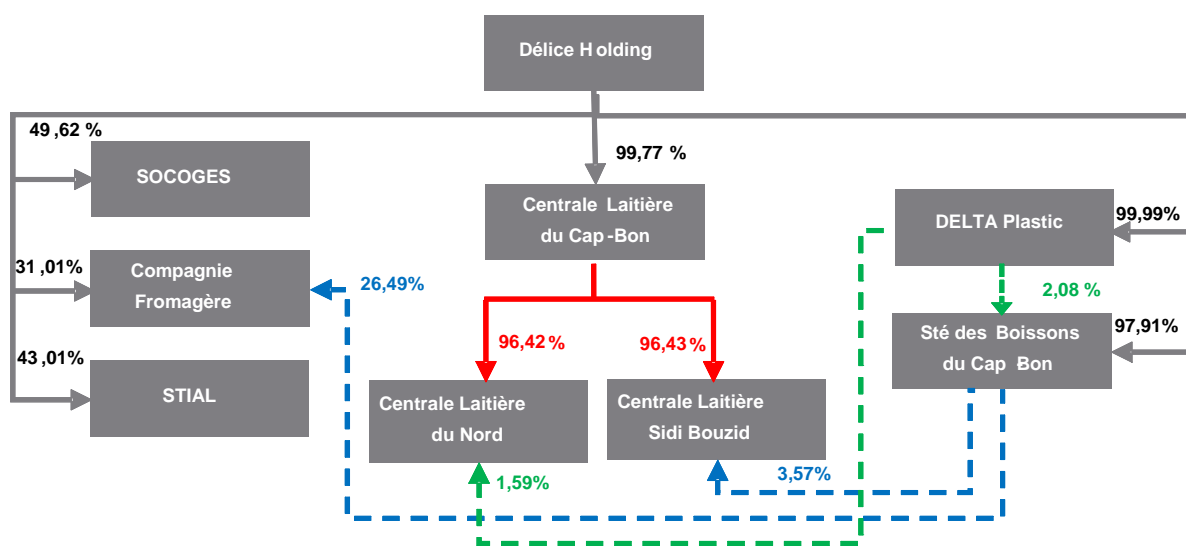
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 sise à la zone industrielle de Soliman et spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL.

- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.

- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la commercialisation et la distribution de tous produits, notamment les produits laitiers, alimentaires, agricoles et industriels. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

II. Périmètre de consolidation au 31/12/2016

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

a. Contrôle exclusif

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions (pactes d'actionariat) conclus avec les sociétés d'investissements à capital risque (SICAR) dans certaines sociétés, dans le calcul du pourcentage d'intérêts et de contrôle. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunt ».

b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD), 43,01% par DELICE Holding et 6,99% par Monsieur Kamel Meddeb.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 49,62% par DELICE Holding et 0,36% par Monsieur Kamel Meddeb gérant de la SOCOGES.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles au niveau de la société STIAL prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	% de contrôle	% d'intérêts groupe	Type de contrôle	Méthode de comptabilisation
DELICE Holding	100%	100%	Société mère	
CLC	99,77%	99,77%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,02%	97,80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	100,00%	99,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	57,50%	57,49%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	49,62%	49,62%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

a. L'intégration globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

b. L'intégration proportionnelle

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

c. Traitement de l'écart d'acquisition

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)¹, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

¹ Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

IV. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

B. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

C. Stocks

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

D. Revenus

Les revenus sont, soit les entrées de fonds ou autres augmentations d'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

E. Impôt différé

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

F. Notes relatives aux rubriques du bilan :

Notes 1 et 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **196 935 987** dinars au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Montants en TND</i>	VB Dec15	Entrées 31/12/2016	Cession et reclassements	VB Decembre16	Amt cumulés 31/12/2015	Dotations	Cession/ régul	Amortissements Decembre 16	VCN 2015	VCN 2016
Logiciels	2 618 965	1 043 989	109 144	3 553 810	2 018 379	511 197	97 391	2 432 184	600 586	1 121 626
Concessions de marques et brevets	105 633	31 810	-	137 443	46 920	30 142	-	77 062	58 714	60 381
Immobilisations incorporelles en cours	385 216	225 799	323 357	287 658	9 960	-	-	9 960	375 256	277 698
Total immobilisations incorporelles	3 109 814	1 301 598	432 501	3 978 911	2 075 258	541 339	97 391	2 519 206	1 034 556	1 459 705
Terrains	9 669 865	881 868	850	10 550 883	-	-	-	-	9 669 865	10 550 883
Constructions	47 203 340	6 459 447	57 283	53 605 504	12 602 428	2 962 670	5 368	15 559 730	34 600 912	38 045 775
Matériel industriel	201 303 126	8 263 646	130 394	209 436 379	107 128 378	15 334 741	129 952	122 333 167	94 174 748	87 103 212
Outillage industriel	6 296 567	1 174 930	1 173 582	6 297 915	3 130 772	691 153	1 754	3 820 171	3 165 795	2 477 743
Matériel de transport	36 262 413	7 951 064	4 652 983	39 560 495	22 116 412	5 289 736	4 310 531	23 095 617	14 146 001	16 464 878
Agencements, aménagements et installations divers	42 138 247	4 370 670	406 804	46 102 113	21 368 706	3 698 499	267 717	24 799 488	20 769 541	21 302 625
Equipements de bureau	2 139 766	150 182	322 162	1 967 786	1 339 895	214 032	320 038	1 233 889	799 871	733 897
Matériel informatique	6 950 369	958 215	91 775	7 816 809	5 071 416	969 470	86 557	5 954 329	1 878 953	1 862 479
Matériel d'emballage	1 771 549	1 792 284	552 343	3 011 490	1 022 819	751 525	525 104	1 249 240	748 730	1 762 251
Frigos	1 965 719	74 192	-	2 039 911	1 790 256	68 553	-	1 858 809	175 463	181 102
Immobilisation à statut juridique particulier	1 626 579	-	-	1 626 579	837 254	178 876	-	1 016 130	789 325	610 449
Immobilisations en cours	6 481 045	14 468 949	6 616 758	14 333 236	-	67 275	-	67 275	6 481 045	14 265 961
Avances et acomptes sur immobilisations	57 801	1 629 760	33 583	1 653 978	-	-	-	-	57 801	1 653 978
Provisions constituées	-	-	-	-	1 799 919	57 690	318 658	1 538 951	(1 799 919)	(1 538 951)
Total immobilisations corporelles	363 866 388	48 175 207	14 038 517	398 003 078	178 208 255	30 284 220	5 965 679	202 526 796	185 658 133	195 476 282
Total immobilisations incorporelles et corporelles	366 976 202	49 476 805	14 471 018	401 981 989	180 283 513	30 825 559	6 063 070	205 046 002	186 692 689	196 935 987

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières nettes présentent un solde net de **8 867 056** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Titres de participation (*)	8 594 585	10 257 299
Dépôts et cautionnements	973 935	1 014 836
Prêts au personnel	82 998	134 308
Immobilisations financières brutes	9 651 518	11 406 443
Provisions sur titres de participation (*)	(772 674)	(772 674)
Provisions sur dépôts et cautionnements	(11 788)	(11 788)
Immobilisations financières nettes	8 867 056	10 621 981

(*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Provision au 31/12/2016
Titres de participation SDA Hafsia	2 430 000	-
Titres de participation Banque Zitouna	4 237 286	-
Titres de participation MED PLAST	600 000	600 000
Titres de participation SMADEA	173 770	-
Titres de participation Bonprix	173 071	172 674
Titres de participation BTS	43 526	-
Titres de participation SICAR SUD	21 882	-
Titres de participation SODINO	15 000	-
Titres de participation UNITED	50	-
Titres de participation Zitouna Tamkeen	900 000	-
Total	8 594 585	772 674

Note 4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de **1 673 161** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Ecart de conversion	665 777	125 148
Charges reportées	1 007 384	2 241 949
Total	1 673 161	2 367 097

Note 5 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **8 525 592** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Actifs d'impôts différés CLN	3 357 063	3 803 865
Actifs d'impôts différés CF	1 889 568	1 943 619
Actifs d'impôts différés CLC	522 966	636 985
Actifs d'impôts différés STIAL	1 359 553	1 085 246
Actifs d'impôts différés SBC	603 481	428 470
Actifs d'impôts différés SOCOGES	599 931	768 714
Actifs d'impôts différés Delta plastic	193 030	291 655
Actif d'impôts différés	8 525 592	8 958 554

Note 6 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de **75 567 709** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Matières premières et emballages	32 741 936	36 431 738
Produits finis	27 450 681	39 187 759
Pièces de rechanges	17 492 855	16 224 329
Matières consommables	1 926 517	2 055 837
Stocks divers	1 121 813	1 032 547
Produits en cours	840 713	414 228
Produits de nettoyage	21 095	28 973
Total des stocks bruts	81 595 610	95 375 411
Provisions pour dépréciation des stocks	(6 027 901)	(5 547 082)
Total des stocks nets	75 567 709	89 828 329

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **16 910 630** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients locaux	14 095 334	16 544 928
Clients douteux	2 191 072	2 361 250
Clients effets escomptés non échus	1 615 808	1 930 132
Client, effets à recevoir	1 596 358	617 870
Clients étrangers	112 556	357 891
Total brut	19 611 128	21 812 071
Provisions sur créances clients	(2 700 498)	(2 925 561)
Total net	16 910 630	18 886 510

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de **48 101 259** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Débiteurs divers	5 681 340	12 991 168
Fournisseurs avances et acomptes	8 929 408	7 315 040
Etat subventions à recevoir	13 192 683	10 932 297
Etat impôts et taxes	9 314 614	1 439 412
Produits à recevoir	7 921 625	7 963 484
Compte de personnel	41 342	43 123
Autres actifs courants	295 250	609 453
Acomptes provisionnels	2 025 439	1 634 420
Prêts au personnel	830 579	957 046
Etat retenue à la source	1 037 859	892 893
Charges constatées d'avance	433 479	423 554
Dépôts et cautionnements	128 533	54 318
Comptes d'attente actif	-	27 570
Personnel avances et acomptes	64 766	50 856
Total brut	49 896 917	45 334 634
-Provisions dépréciation des autres actifs courants	(1 795 658)	(1 564 189)
Total net	48 101 259	43 770 445

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements s'élèvent à **17 400 000** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Certificat de dépôt – échéance 11/07/2016	-	9 000 000
Certificat de dépôt – échéance 31/07/2016	-	6 500 000
Compte à terme – échéance 26/06/2017	4 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 06/01/2017	5 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 12/06/2017	1 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 05/01/2017	5 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 08/01/2017	1 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 15/01/2017	900 000	-
Certificat de dépôt – échéance 22/01/2017	500 000	-
TOTAL	17 400 000	15 500 000

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **23 486 179** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Banques	14 053 618	25 875 934
Caisses	9 695	10 449
Effet à l'escompte	327 096	300 679
Chèques à l'encaissement	9 095 770	2 700 107
Total	23 486 179	28 887 169

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **54 365 818** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Concours bancaires	2 783 895	5 837 660
Crédits financement cycle d'exploitation	30 200 000	50 200 000
Emprunts liés aux contrats de portage à moins d'un an	2 777 200	2 078 800
Emprunts échéance à moins d'un an	15 498 443	15 136 142
Effets escomptés non échus	1 615 808	1 930 132
Intérêts courus	1 490 472	2 234 992
Total	54 365 818	77 417 726

Note 11 : Capitaux propres

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 Décembre 2016

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/ réserves	Intérêts des minoritaires/ résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014	549 072 620	(472 190 804)	25 131 472	25 825 670	127 838 958	5 122 688	(569 174)	132 392 472
Affectation résultat			25 825 670	(25 825 670)	-	(569 174)	569 174	-
Distribution des dividendes			(35 142 645)		(35 142 645)	(14 063)		(35 156 708)
Subvention d'investissement			945 747		945 747	(37 542)		908 205
Modifications comptables			972		972			972
Variation du pourcentage d'intérêts			(32 205)		(32 205)	32 237		32
Résultat consolidé de l'exercice 2015				40 048 335	40 048 335		65 550	40 113 885
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015	549 072 620	(472 190 804)	16 729 011	40 048 335	133 659 162	4 534 146	65 550	138 258 858
Affectation résultat			40 048 335	(40 048 335)	-	65 550	(65 550)	-
Distribution des dividendes			(24 708 161)		(24 708 161)	(4 332)		(24 712 493)
Subvention d'investissement			(986 166)		(986 166)	(47 651)		(1 033 817)
Variation du pourcentage d'intérêt			(38 420)		(38 420)	38 420		
Résultat consolidé de l'exercice 2016				36 915 936	36 915 936		97 585	37 013 521
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016	549 072 620	(472 190 804)	31 044 599	36 915 936	144 842 351	4 586 133	97 585	149 526 069

Note 12 : Emprunts

Les emprunts présentent un solde de **43 534 135** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts bancaires	33 520 465	41 869 361
Emprunts fournisseurs d'immobilisations	989 899	1 474 763
Emprunts liés aux contrats de portage	9 000 000	12 627 200
Emprunts leasing	23 771	204 489
Total	43 534 135	56 175 813

Note 13 : Provisions

Les provisions présentent un solde de **16 907 392** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Provision pour risques et charges	11 411 988	10 939 923
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	5 495 404	5 423 606
Total	16 907 392	16 363 529

Note 14 : Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent un solde nul au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Ecart de conversion	-	360 962
Total	-	360 962

Note 15 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **1 960 654** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
CLC-Passif d'impôt différé	760 319	689 142
CLN-Passif d'impôt différé	1 200 335	1 200 335
Total	1 960 654	1889 477

Note 16 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **90 772 872** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs d'exploitation	65 567 979	50 599 080
Fournisseurs effets à payer	14 713 413	11 269 248
Fournisseurs d'immobilisations	4 520 602	7 306 361
Fournisseurs factures non parvenues	5 970 878	4 208 016
Total	90 772 872	73 382 705

Note 17 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de **40 400 633** dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients avances et acomptes	7 360 698	2 072 564
Autres avoirs	-	478 115
Comptes de personnel	3 525 816	3 329 644
Etat impôts/taxes	13 860 385	5 062 416
Autres passifs courants	6 747 796	14 806 268
Retenues	35 360	352 975
Créditeurs divers	6 133 171	12 916 488
Cotisations sociales	2 699 825	2 579 895
Assurance au personnel	37 582	65 339
Total	40 400 633	41 663 704

G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

Note 18 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **746 900 859** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Ventes SOCOGES	418 033 029	391 135 233
Ventes CLC	121 718 780	104 453 344
Ventes SBC	25 566 168	30 184 458
Ventes CLSB	66 968 926	61 346 954
Ventes CLN	58 171 410	73 843 658
Ventes STIAL	3 592 621	6 402 825
Ventes CF	13 702 961	10 690 717
Ventes Delta plastic	2 653 527	2 582 626
Ristournes et rabais	(2 495 639)	(2 197 919)
Subventions d'exploitations	38 989 076	36 510 779
Total	746 900 859	714 952 675

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **16 835 309** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Subventions stockage de lait	11 519 163	11 735 195
Autres subventions	234 503	313 616
Autres produits d'exploitation	2 548 725	1 675 888
Produits des activités annexes	1 020 485	737 662
Quote part subvention d'investissement	1 512 433	1 387 128
Total	16 835 309	15 849 489

Note 20 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **556 641 851** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Achats matières premières	401 628 401	407 040 339
Achats emballages	119 362 436	121 837 226
Achat de prestation de services	1 324 835	1 463 729
Electricité	12 620 300	11 986 714
Achats matières consommables	13 679 818	13 337 935
Achats pièces de rechange	7 813 288	8 624 243
Achats de marchandises consommées	-	3 355 025
Carburants	1 754 609	1 736 130
Eaux	1 660 178	1 500 172
Gaz	2 193 277	2 296 205
Frais sur achats	81 381	69 090
Rabais et ristournes sur achats	(5 476 672)	(8 983 131)
Total	556 641 851	564 263 677

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **64 490 258** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Appointements et salaires	52 048 177	47 560 770
Charges sociales	8 466 831	7 091 313
Autres charges de personnel	3 031 019	4 545 204
Cotisations assurance	944 231	937 584
Total	64 490 258	60 134 871

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **32 593 313** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	30 825 559	28 720 038
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	543 863	2 161 159
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	(480 819)	1 360 725
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	(6 405)	125 338
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	1 711 115	885 524
Total	32 593 313	33 252 784

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **42 900 103** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Autres charges d'exploitation	12 655 694	11 894 003
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	5 597 279	4 168 201
Charges locatives	4 554 936	5 071 476
Charges divers ordinaires	2 343 730	1 868 431
Entretien & réparation	5 281 653	4 751 307
Redevances	2 203 912	2 558 657
Services extérieurs	2 227 356	2 567 815
Impôts et taxes	2 268 451	2 110 634
Sous-traitance	593 648	479 321
Charges d'assurance	1 521 166	1 239 065
Frais de télécommunications	543 494	455 890
Transport sur achats	797 589	216 938
Etudes et recherches	837 616	852 580
Transport sur ventes	1 473 579	1 933 471
Transfert de charge	-	(55 326)
Total	42 900 103	40 112 463

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à **8 776 399** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Agios et intérêts bancaires	3 036 686	3 748 725
Intérêts sur emprunts	2 788 507	3 404 267
Pertes/gains de changes	2 484 014	715 647
Intérêts / Portage	467 192	747 881
Total	8 776 399	8 616 520

Note 25 : Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à **1 217 833** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Produits des placements	1 178 550	1 876 389
Intérêts des comptes courants	39 283	33 709
Total	1 217 833	1 910 098

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **680 261** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Produits sur cession d'immobilisations	623 442	66 145
Autres gains ordinaires	56 819	234 652
Total	680 261	300 797

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **210 909** dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Autres pertes ordinaires	154 724	1 142 513
Pertes sur cession d'immobilisations	56 185	519 327
Total	210 909	1 661 840

H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

Note 28 : Trésorerie nette

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<u>Liquidités, équivalents de liquidités et placements (A)</u>		
Placements	17 400 000	15 500 000
Banques	14 053 618	25 875 934
Caisses	9 695	10 449
Effets à l'escompte	327 096	300 679
Chèques à l'encaissement	9 095 770	2 700 107
Total (A)	40 886 179	44 387 169
<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>		
Concours bancaires	2 783 895	5 837 660
Total (B)	2 783 895	5 837 660
Trésorerie nette (A-B)	38 102 284	38 549 509

I. Autres notes :

Note 29 : Evènements post clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 24 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Note 30 : Détermination du résultat par action :

	2016	2015
Résultat net consolidé (A)	36 915 936	40 048 335
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
Résultat par action en dinars (A/B)	0,672	0,729

Note 31 : Engagements hors bilan :

1- Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2016 comme suit :

Libellé	Société	Montant
Crédit Documentaire	CLN	4 312 064
	CLSB	4 399 038
	CF	500 000
Cautions de Garantie	CLN	135 000
	CLSB	2 743 295
	STIAL	2 308 855
Engagement par Signature	SBC	73 580
	CLSB	762 800
Financement de stock	CF	2 000 000
	CLSB	1 500 000
Débit de compte	CF	1 500 000
Total		20 234 632

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- La « CLSB » a contracté des crédits en 2013 et 2014 auprès de la BIAT, l'ATB et Attijari Bank pour les montants respectifs de **6 MDT, 4 MDT et 8,5 MDT.**

En contre partie des crédits obtenus, la société a signé des contrats de garantie au profit des banques citées. Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'immeuble abritant l'usine à Lassouda à Sidi Bouzid et le nantissement sur le fonds de commerce de la société et sur le matériel installé à l'usine.

- La société « Compagnie Fromagère » a nant son fonds de commerce et son matériel au profit de la BIAT et ce au titre des emprunts contractés pour des montants respectifs de **3 MDT et 2 MDT.**
- La « Société des Boissons du Cap Bon » a accordé des hypothèques immobilières et des nantissements de fonds de commerce et du matériel au profit d'Attijari Bank en garantie des emprunts contractés, dont l'encours à la date du 31/12/2016 s'élève à D : 6.572.027.
- La société « CLN » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre des crédits contractés au cours des exercices antérieurs auprès de l'Amen Bank et Bank Zitouna pour les montants respectifs de **2 500 000 dinars et 1 313 761 dinars.** Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'usine et le nantissement sur le fonds de commerce et le matériel acquis.
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Banque	Valeur de l'hypothèque ou du nantissement
Attijari Bank	9 500 000
Amen Bank	8 500 000
ATB	8 000 000
Zitouna Bank	4 000 000
BIAT	9 500 000
BH	8 500 000
Total	48 000 000

DELICE HOLDING SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 397 467 573 dinars et un bénéfice consolidé de 36 915 936 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société « Délice Holding » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « Délice Holding », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUCHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 09 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31/12/2016	31/12/2015	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES (part du groupe)			
Actifs immobilisés							
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	20 385 769	25 352 426
				Résultat consolidé de l'exercice	17	1 838 483	3 601 654
Immobilisations incorporelles	6	23 214 709	22 112 840			62 162 998	68 892 826
Amortissements		(20 500 841)	(19 482 015)	INTERETS MINORITAIRES			
Immobilisations corporelles	7	294 943 306	279 087 400	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidées		19 762 226	18 409 387
Amortissements		(133 023 968)	(120 533 309)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		962 907	391 019
Immobilisations financières	8	24 338 129	36 033 720	TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES		20 725 133	18 800 406
Provisions		(3 396 233)	(2 711 980)	PASSIFS			
				PASSIFS NON COURANTS			
Total des actifs immobilisés		185 575 102	194 506 656				
Autres actifs non courants	9	6 960 131	7 267 254	Emprunts obligataires et bancaires	18	58 044 924	59 191 231
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		192 535 233	201 773 910	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		58 044 924	59 191 231
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Stocks	10	81 896 137	70 612 066	Fournisseurs et comptes rattachés	19	93 918 706	92 738 770
Provisions		(3 901 670)	(2 675 540)				
Clients et comptes rattachés	11	24 334 543	18 744 208	Autres passifs courants	20	37 185 186	26 769 668
Provisions		(3 097 574)	(2 795 993)				
Autres actifs courants	12	29 853 628	42 042 034	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	98 018 198	89 942 348
Provisions		(702 291)	(563 657)				
Autres actifs financiers	13	464 173	337 323				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	48 672 966	28 860 898	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		229 122 090	209 450 786
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		177 519 912	154 561 339	TOTAL DES PASSIFS		287 167 014	268 642 017
TOTAL DES ACTIFS		370 055 145	356 335 249	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS		370 055 145	356 335 249

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 016	2 015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	545 520 382	534 971 169
Autres revenus d'exploitation		17 545 091	17 274 593
		563 065 473	552 245 762
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(428 592 897)	(422 330 127)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 586 630)	(18 236 657)
Charges de personnel		(52 667 108)	(46 098 715)
Dotations aux amortissements et aux provision	24	(23 862 629)	(22 091 183)
Autres charges d'exploitation	25	(38 454 355)	(37 790 553)
		(562 163 619)	(546 547 235)
RESULTAT D'EXPLOITATION		901 854	5 698 527
Charges financières	26	(7 231 548)	(6 734 868)
Produits financiers	27	7 801 939	5 740 443
Autres gains ordinaires	28	6 076 970	1 551 014
Autres pertes ordinaires		(261 287)	(204 987)
		7 287 928	6 050 129
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		7 287 928	6 050 129
Impôts sur les bénéfices		(3 520 369)	(2 057 456)
		3 767 559	3 992 673
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		3 767 559	3 992 673
Autres pertes extraordinaires (cont. Conj)		(966 170)	
		2 801 389	3 992 673
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 801 389	3 992 673
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 801 389	3 992 673
Intérêts minoritaires		962 906	391 019
Résultat net (part du groupe)		1 838 483	3 601 654
Résultat par action		0,092	0,180

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	2 016	2 015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	580 490 837	562 246 007
Encaissements reçus des autres débiteurs	4 913	11 054
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(563 826 962)	(560 000 186)
Intérêts payés	(6 804 790)	(6 852 125)
Intérêts reçus	1 027 107	522 601
Impôts sur les bénéfices payés (compte tenu des restitutions)	-	10 332 611
Autres flux liés à l'exploitation	(6 626)	20 291
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	10 884 479	6 280 253
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 547 661)	(23 881 667)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 889 500)	(13 689 526)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	29 525 700	
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	5 981 559	337 659
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présenc	631 123	14 149
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	9 701 221	(37 219 385)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(8 121 181)	(82 493)
Encaissements provenant des augmentations du capital	410 470	
Encaissements provenant des assurances sur Immob,		2 782 247
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	32 500 000	20 500 000
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(25 150 361)	(23 711 506)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(361 072)	(511 752)
VARIATION DE TRESORERIE	20 224 628	(31 450 884)
Trésorerie au début de l'exercice	(24 603 885)	6 846 999
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(4 379 257)	(24 603 885)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. Présentation des sociétés consolidées

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX a racheté en 2015 directement 10% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et 90% indirectement par sa filiale la SIM.

2. Méthodes de consolidation utilisées et périmètres de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

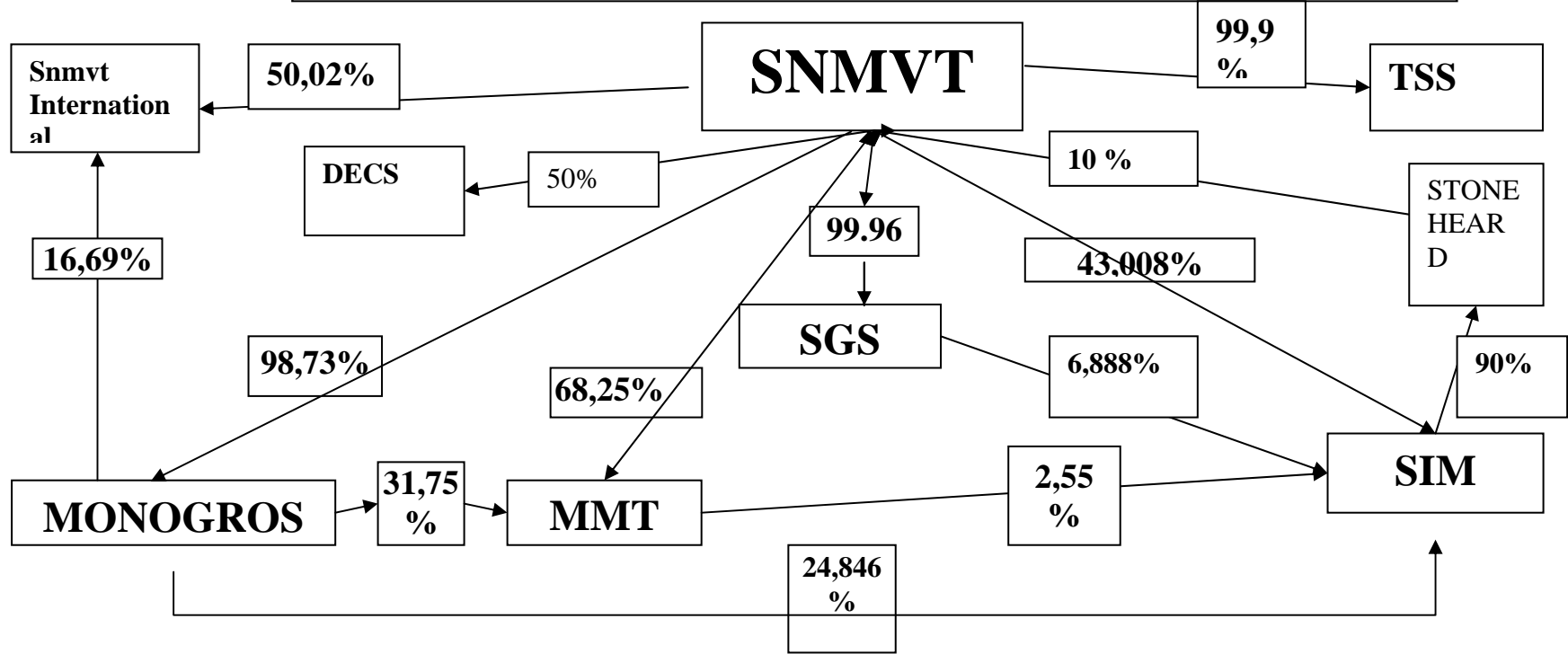
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

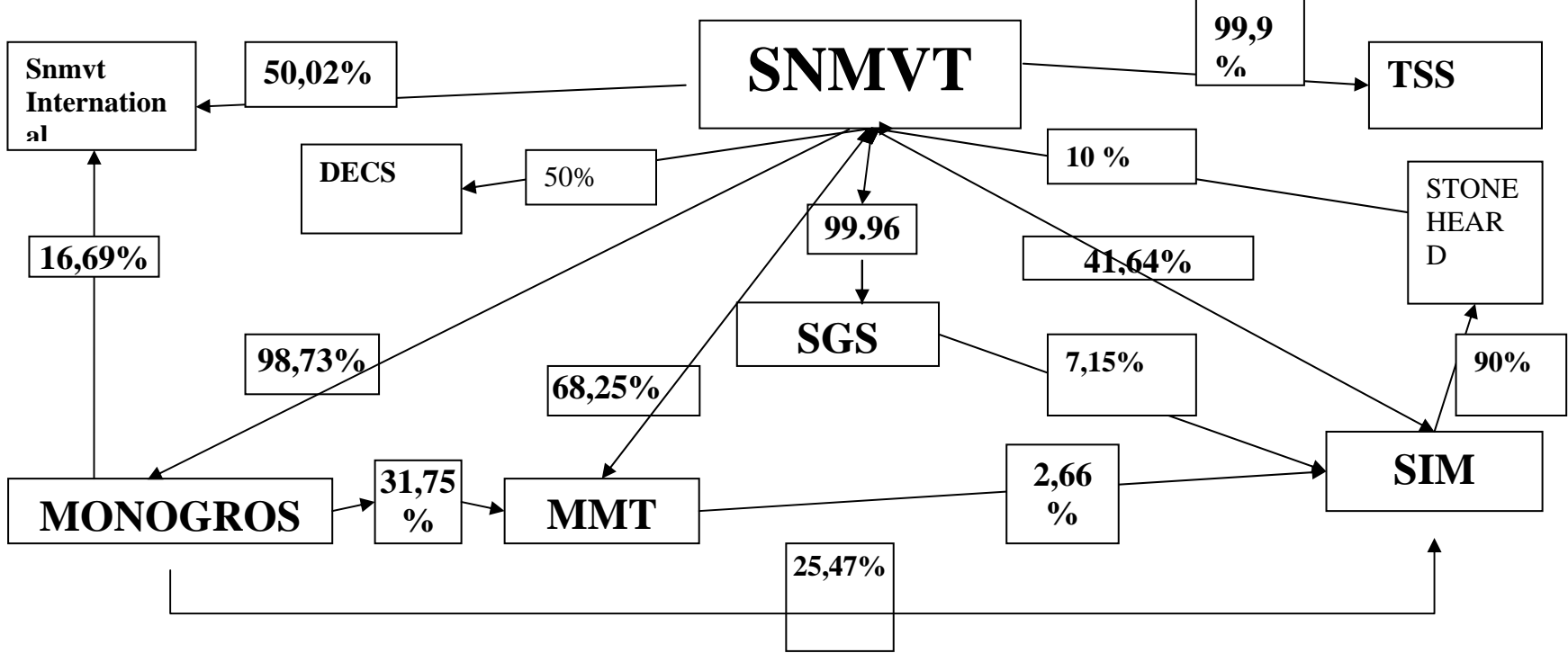
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2016



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2015



Au 31 décembre 2016

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

Au 31 décembre 2015

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,92%	Filiale	Intégration globale	76,59%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNETED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980 -	83 980 -
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922) -	(63 922) -
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811 -	19 811 -
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0	0

6. Immobilisations incorporelles	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Logiciels informatiques	4 483 143	3 676 125
Fonds de commerce SNMVT	3 586 196	3 586 197
Fonds de commerce SGS	298 560	324 213
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1 12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	651 714	331 209
	23 214 709	22 112 840
A déduire amortissement des logiciels	(3 098 346)	(2 180 047)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(2 908 839)	(2 782 761)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(298 560)	(324 213)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 694)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
	(20 500 841)	(19 482 015)
	2 713 868	2 630 825

6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				2 261 715
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	27 937 000	3 579 020	24 357 980	24 357 980
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 651)		(2 310 651)	
Provision pour complément d'amortissement	(282 352)		(282 352)	
	(10 425 989)		(10 425 989)	(10 425 989)
Juste valeur des actifs et passifs acquis				16 193 706
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				16 174 274
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				(10 842 573)
Ecart d'acquisition				5 331 701
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	12 838 300

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs		Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
	réévaluées (justes valeurs)	comptables nettes		
Capitaux propres de la TSS au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				6 769 822
capital				1 300 000
reserves				5 469 822
resultats reportés				
résultat période				
Capital non libéré				
Terrain	8 861 904	4 529 410	4 332 494	
Construction	4 787 136	4 787 136	0	
Agencement et aménagement des constructions	458 640	458 640	0	
Matériel et outillage	358 100	358 100	0	
Matériel de transport	16 691	16 691	0	
Equipements de bureau	7 037	7 037	0	
Matériel informatique	59 013	59 013	0	
	14 548 521	10 216 027	4 332 494	4 332 494
Juste valeur des actifs et passifs acquis				11 102 316
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				11 101 650
				666
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				-10 974 493
Ecart d'acquisition				127 156

6.3 Prise de contrôle de la société STONE HEART

La prise de contrôle exclusif de la société STONE HEART a été réalisée en janvier 2015 suite à l'acquisition par la SNMVT et la SIM de la totalité des parts composant son capital social. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition				
POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la STE STONE HEARD au jour de la prise de participation				1 419 340
capital				1 415 000
reserves				4 340
Terrain	6 499 260	1 418 600	5 080 660	
	6 499 260	1 418 600	5 080 660	5 080 660
Juste valeur des actifs et passifs acquis				6 500 000
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				6 500 000
A déduire le coût d'acquisition des titres de la société STONE HEARD				0
				-6 500 000
Ecart d'acquisition				0

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, alors que le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2016.

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2016

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART	Ecart de réévaluation SH	TSS	Ecart de réévaluation TSS	VALEUR BRUTE TOTALE
Immobilisations Corporelles											
Terrain	3 794 059	345 868	792 061		20 819 447	1 960 153	1 418 600	5 080 660	4 529 410	4 332 494	43 072 752
Construction	7 848 405	11 453 513	4 350 150	26 000	22 575 396	0	0		6 793 832		53 047 296
Agencements, aménag. des constructions	4 931 319	539 766	1 045 769	714 757	4 366 100	322 963	0		1 304 664		13 225 338
Matériel et Outillage	78 286 725	711 666		4 852 392	5 585	5 405 234	0		1 583 477		90 845 079
Petit matériel et outillage	1 507 104	0		13 391	645	28 232	0		0		1 549 372
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000		2 426 955	266 753	0	0		0		2 978 507
Matériel de Transport de biens	0	0		8 642 607	0	1 722 530	0		249 454		10 614 591
Equipement de bureau	666 458	1 185 268		677 555	248 984	62 228	0		37 688		2 878 181
Matériel informatique	2 617 253	6 112		10 262 634	1 186	7 935	0		220 306		13 115 426
Agencement, aménag. divers	38 233 133	2 143 898		7 532 622	1 403 131	4 841 122	0		0		54 153 906
Immobilisations en cours	2 961 309	68 971		48 026	4 869 046	0	792 681		40 979		8 781 012
Avances immobilisations en cours	307 847			17 500	231 499	125 000	0		0		681 846
	141 188 411	16 705 062	6 187 980	35 214 439	54 787 772	14 475 397	2 211 281	5 080 660	14 759 810	4 332 494	294 943 306

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2016

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART	TSS	VALEUR BRUTE TOTALE		
Immobilisations Corporelles											
Construction	7 103 380	6 374 447	2 918 226	26 000	7 294 163	0	0	2 920 157	26 636 373		
Agencements, aménag. des constructions	2 178 691	538 703	1 045 768	429 701	1 788 378	37 453	0	1 287 001	7 305 695		
Matériel et Outillage	44 245 212	685 061		4 128 186	5 168	929 559	0	1 570 434	51 563 620		
Petit matériel et outillage	336 629	0		11 629	599	11 290	0	0	360 147		
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000		1 447 924	120 768	0	0	0	1 853 491		
Matériel de Transport de biens	0	0		6 959 592	0	600 453	0	249 454	7 809 499		
Equipement de bureau	404 268	833 677		560 476	106 157	17 717	0	37 609	1 959 904		
Matériel informatique	2 576 557	6 112		8 213 815	1 186	7 473	0	220 306	11 025 449		
Agencement, aménag. divers	16 830 918	1 426 623		5 102 177	672 858	477 214	0	0	24 509 790		
	73 710 454	10 114 623	3 963 994	26 879 500	9 989 277	2 081 159	0	0	6 284 961	0	133 023 968

7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 1/1/2016	Rééval au juste valeur / SGS ET TSS	Rééval au juste valeur / TSS	Rééval au juste valeur / STONE HEART	Acquisitions 2016	Régularisation 2016	Cession 2016	Valeur brute au 31/12/2016	Amortissem. Cumulé 1/1/2016	Amort de + valeurs SGS EXERCICES 2003 à 2016	DOTATION 2016		Régul 2016	Cession 2016	Amortissem. Cumulé 2016	Valeur nette au 31/12/2016
											Dotations 2016	Amort de + valeurs EXERCICE 2016 'juste valeur / SGS				
Immobilisations Corporelles																
Terrain	32 932 031	792 062	4 332 494	5 080 660	7 445	0	(71 940)	43 072 753								43 072 753
Construction	45 228 928	4 350 150			3 750 148	0	(281 930)	53 047 296	22 115 513	2 700 718	1 882 527	217 508	0	(279 893)	26 636 373	26 410 923
Ag. aménag. Const.	9 545 325	1 045 769			1 923 761	1 145 023	(434 541)	13 225 337	5 941 903	1 045 769	625 006		0	(203 349)	7 305 696	5 919 641
Matériel et Outillage	81 222 929	0	0		6 694 862	5 875 490	(2 948 201)	90 845 080	46 696 792	0	6 621 676	0	0	(1 754 848)	51 563 622	39 281 458
Petit Matériel et Outillage	218 357	0	0		860 132	484 395	(13 511)	1 549 373	174 763	0	198 894	0	0	(13 511)	360 146	1 189 227
Mat Transp person.	2 908 866	0	0		384 868	0	(315 227)	2 978 507	1 736 035	0	385 337	0	0	(267 881)	1 853 490	1 125 017
Mat Transp biens	9 872 595	0	0		406 865	469 461	(134 328)	10 614 592	6 858 642	0	1 085 185	0	0	(134 328)	7 809 499	2 805 093
Equipement bureau	2 723 038	0	0		180 772	47 596	(73 226)	2 878 180	1 784 336	0	227 701	0	0	(52 134)	1 959 903	918 277
Mat informatique	11 367 975	0	0		1 694 555	173 808	(120 913)	13 115 425	10 268 392	0	877 971	0	0	(120 913)	11 025 449	2 089 976
Agenc. amén. divers	49 957 041	0	0		5 902 495	3 705 936	(5 411 565)	54 153 907	21 210 446	0	5 498 808	0	0	(2 303 097)	24 509 790	29 644 117
Immob en cours	16 687 637	0	0		7 529 066	(15 435 692)	0,000	8 781 011	0	0	0	0	0	-0	0	8 781 011
Avance Immob en cours	821 543	0	0		1 942 258	(2 081 956)	0,000	681 845	0	0	0	0	0	0	0	681 845
	263 486 265	6 187 981	4 332 494	5 080 660	31 277 227	(5 615 939)	(9 805 382)	294 943 306	116 786 822	3 746 487	17 403 105	217 508	0	(5 129 954)	133 023 968	161 919 338
Immobilisations Incorporelles																
Logiciels informa.	3 676 125	0	0		768 230	0	38 788	4 483 143	2 180 047		918 299		0	0	3 098 346	1 384 797
Fonds de cce	5 267 206	12 838 300	0		0	0	(25 653)	18 079 852	4 463 668	12 838 300	126 180	0	0	(25 653)	17 402 495	677 357
Immob incorp en cours	331 209	0	0		715 013	(394 509)	0	651 714	0		0		0	0	0	651 714
	9 274 540	12 838 300	0		1 483 243	(394 509)	13 135	23 214 709	6 643 715	12 838 300	1 044 479	0	0	(25 653)	20 500 841	2 713 868

8. Immobilisations Financières	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Titres de participation	18 760 952	26 897 403
Avances sur participation	3 778 500	7 168 500
Prêts à plus d'un an	575 848	792 746
Dépôts et cautionnements	1 222 829	1 175 071
	24 338 129	36 033 720
A déduire les provisions sur les titres de participations	(2 820 510)	(2 136 257)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	(3 396 233)	(2 711 980)
	20 941 896	33 321 740
9. Autres actifs non courants	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Frais préliminaires MMT	189 968	302 316
Frais préliminaires MGS	1 252 611	923 015
Frais préliminaires SIM	416 872	286 510
Frais préliminaires SNMVT	5 045 511	5 672 911
Frais préliminaires STONE HEART	55 169	828
Charges à répartir TSS	-	81 674
	6 960 131	7 267 254
10. Stocks	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Stocks de marchandises	80 963 258	61 627 455
Travaux en cours	49 742	8 296 871
Stocks des consommables	883 137	687 740
	81 896 137	70 612 066
Provisions sur les marchandises	(3 901 670)	(2 675 540)
	77 994 467	67 936 526
11. Clients et comptes rattachés	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Clients et comptes rattachés	23 852 715	18 389 402
Clients douteux	481 828	354 806
	24 334 543	18 744 208
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(3 097 574)	(2 795 993)
	21 236 969	15 948 215

<i>12. Autres actifs courants</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Fournisseurs, emballage à rendre	750 064	509 834
Personnel	805 616	660 176
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	11 603 811	6 987 412
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	2 935 542	2 630 231
Etat, impôts différés	1 145 532	949 693
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	2 003 071	1 953 673
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	8 519 555	25 081 295
Charges constatées d'avance	1 325 355	2 076 330
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	523 692	552 473
Compte d'attente	241 390	640 917
	29 853 628	42 042 034
Provisions sur les autres actifs	(702 291)	(563 657)
	29 151 337	41 478 377
<i>13. Autres actifs financiers</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Titre de placement	-	-
Prêts et autres actifs financiers	464 173	337 323
	464 173	337 323
<i>14. Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Placements courants	31 393 670	13 795 913
Chèques à encaisser	3 403 791	107 333
Banques	10 345 735	12 079 063
Caisses	3 529 770	2 878 589
	48 672 966	28 860 898

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .

16. Réserves consolidées**2 016****2 015**

Quote-part du groupe dans les réserves consolidées

20 385 769

25 352 426

20 385 769**25 352 426****17. Résultats consolidés****2 016****2 015**

Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales

1 838 483

3 601 654

1 838 483**3 601 654****18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires****2 016****2 015**

Emprunts bancaires

58 044 924

59 191 231

Autres dettes à plus d'un an

-

-

58 044 924**59 191 231****19. Fournisseurs et comptes rattachés****2 016****2 015**

Fournisseurs d'exploitation

18 850 586

24 229 906

Fournisseurs d'exploitation, effets à payer

52 429 734

45 338 276

Fournisseurs d'investissement

623 442

3 288 691

Fournisseurs d'investissement, effets à payer

9 525 290

12 662 308

Fournisseurs retenues de garantie et prorata

763 639

650 560

Fournisseurs, factures non parvenues

11 726 015

6 569 029

93 918 706**92 738 770****20. Autres passifs courants****2 016****2 015**

Clients créditeurs

1 881 255

2 426 054

Personnel

1 969 864

1 690 100

Etat, impôts et taxes

6 361 848

5 160 017

Etat, impôts sur les sociétés

3 686 943

1 167 580

Comptes courants actionnaires

40 877

145 080

Créditeurs divers, CNSS

3 540 833

3 030 458

Créditeurs divers, assurances groupes

132 626

193 440

Autres créditeurs divers

1 927 219

637 225

Comptes de régularisation	9 324 902	5 350 622
Produits perçus d'avance	265 672	39 995
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	8 053 147	6 929 097
	37 185 186	26 769 668

21. Concours bancaires et autres passifs financiers **2 016** **2 015**

Emprunts bancaires à moins d'un an	23 146 308	28 150 361
Billets de trésorerie	21 500 000	8 000 000
Emprunts, intérêts courus	319 668	327 204
Concours bancaires	53 052 222	53 464 783
	98 018 198	89 942 348

22. Revenus **2 016** **2 015**

Ventes des marchandises chez la SNMVT	532 840 185	531 406 375
Ventes des marchandises chez monogros	604 980	1 211 758
Ventes des marchandises chez MMT	642 646	2 318 648
Revenus chez SGS	30 396	34 388
Revenus chez TSS	-	-
Revenus chez SIM	11 402 175	-
	545 520 382	534 971 169

23. Achats consommés **2 016** **2 015**

Achats des marchandises consommées	428 592 897	422 330 127
	428 592 897	422 330 127

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 96 068 381 dinars et 94 852 098 dinars respectivement en 2016 et 2015 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .
De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 41 215 560 dinars et 37 620 908 dinars respectivement en 2016 et 2015 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

24. Dotation aux amortissements et résorptions **2 016** **2 015**

Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	1 044 479	997 077
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	17 403 416	15 472 750
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	217 508	217 507
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	1 722 889	1 792 022
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 007 893	1 955 242
Dotation aux provisions sur les stocks	3 901 670	2 675 540

Dotation aux provisions sur les débiteurs divers	138 634	138 634
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	3 751 092	3 413 505
Dotation provision sur les titres de participation	684 253	1 964 912
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(2 675 540)	(1 302 068)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 781 806)	(1 289 041)
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(2 551 859)	(3 944 897)
	23 862 629	22 091 183

<i>25. Autres charges d'exploitation</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
---	---------------------	---------------------

Travaux sous traités		
Locations et charges locatives	7 780 012	6 768 900
Entretien et réparation	9 629 500	9 196 611
Primes d'assurance	637 696	559 802
Autres services extérieurs	1 889 650	1 910 854
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 324 175	1 995 765
Frais de publicité et de publication	8 113 263	8 132 532
Frais de transport et transport sur achat	1 327 921	1 632 332
Voyages, déplacement et missions	3 558 658	3 689 269
Frais postaux et de télécommunication	840 160	766 489
Frais bancaires	779 719	677 820
Autres charges ordinaires	176 106	35 087
Impôts et taxes	2 397 495	2 425 092
	38 454 355	37 790 553

<i>26. Charges financières nettes</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
--	---------------------	---------------------

Intérêts des emprunts bancaires	4 492 562	4 730 583
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 368 823	1 317 426
Intérêts sur billets de trésorerie	1 067 715	519 388
Pertes de change	319 166	146 524
Charges nettes / cession actions	16 259	-
Autres charges financières	-32 977	20 947
	7 231 548	6 734 868

<i>27. Produits financiers</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Revenus des placements et bons de trésorerie	1 203 011	497 469
Dividendes	614 321	11 351
Plus values /cession valeurs mobilières	5 877 164	5 133 085
Gains de change	44 502	46 177
	7 801 939	5 740 443

<i>28. Autres gains ordinaires</i>	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
Reprises provisions	-	6 601
Produits nets sur cession immob	4 726 024	-
Autres gains ordinaires	1 350 946	1 544 413
	6 076 970	1 551 014

29. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2015 et 2014. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

30. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2016, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

31. Informations sur le contrôle fiscal en cours

La société mère a subi un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2011 à 2014. La société a adressé début janvier 2016, son opposition sur la majorité des éléments de redressement. Cependant, une provision d'un montant de 810 MD a été constatée depuis 2015 pour tenir compte des éléments de redressement jugés fondés par la société. L'affaire demeure en cours à la date du 31 décembre 2016

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan consolidé de 370 055 144 DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 1 838 483 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7.3 des notes aux états financiers relatif à une affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

TUNIS, le 2 mai 2017

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**